

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 3 JUILLET 2015

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 3 Juillet 2015

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danièle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

La séance est ouverte à 09 H 40
sous la Présidence de Monsieur Guy TEISSIER,
Député des Bouches du Rhône
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et messieurs, le quorum étant atteint, je déclare notre séance ouverte.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Je sou mets à votre approbation le compte-rendu analytique de notre séance du 22 mai 2015.

Y a-t-il des questions ?

(Pas d'observation)

S'il n'y a aucune observation, je le considère comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2015 est adopté.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 22 MAI 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président ainsi que le compte rendu des décisions du Bureau soient portés à la connaissance du Conseil. Ces comptes rendus ont été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

IV – INFORMATION AU CONSEIL : BILAN 2014 DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de présenter un état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Celui-ci vous a été transmis avec le dossier du Conseil.

Monsieur Assante, souhaitez-vous prendre la parole ?

Monsieur ASSANTE.- Non, Monsieur le Président.

V – DEBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE L'ASSOCIATION MARSEILLE PROVENCE 2013

Monsieur LE PRESIDENT.- La Chambre Régionale des Comptes a examiné les comptes de la gestion de l'association Marseille Provence 2013 pour les exercices 2007 à 2014. Le rapport définitif d'observations de la Chambre qui a été joint à la réponse de Marseille Provence Métropole a été notifié à la Communauté urbaine le 13 mai dernier. Conformément au Code des Juridictions Financières, ce rapport, accompagné de la réponse

de MPM, a été communiqué à l'ensemble des conseillers communautaires et a été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance afin qu'il donne lieu à débat.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Monsieur RAVIER.- Monsieur le Président, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes que vous nous avez communiqué procède à une analyse approfondie des conditions dans lesquelles l'événement « Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013 » a été organisé et livre un bilan sans complaisance.

Même si les magistrats reconnaissent du bout des lèvres « que l'impact en termes de fréquentations des manifestations et de rénovations immobilière et urbaine apparaît positif » – c'est bien le moins que l'on pouvait attendre d'une manifestation mobilisant 89 millions d'euros de fonds publics et dont vous aviez prédit *urbi* et *orbi* l'impact national international même – ils n'en délivrent pas moins une nouvelle volée de bois vert.

Je rappelle que la Ville de Marseille et MPM, véritables instigateurs de l'évènement, compte parmi les quatre membres fondateurs, membres du Conseil d'administration de l'Association dont les comptes et la gestion sont jugés et derrière laquelle il serait donc vain d'essayer aujourd'hui de s'abriter.

Un tandem UMPS à la manœuvre.

Tout d'abord la Chambre pointe diverses irrégularités et choix stratégiques malheureux : absence de mise en concurrence pour l'attribution de plusieurs millions d'euros de marchés, politique de gratuité éminemment critiquable et inégalitaire, absence d'anticipation et coût des ruptures de contrat de travail, rémunération « généreuse » du directeur, sur lesquels il ne paraît pas nécessaire de s'attarder tant ils sont caractéristiques de la méthode « à l'amitié marseillaise » que nous n'avons cessé de dénoncer.

Mais elle ne tarde pas à en venir à l'essentiel c'est-à-dire au rayonnement réel de cette manifestation et à la pérennisation de ses effets économiques.

C'est-à-dire ce qui à vos yeux justifiait l'organisation de cette manifestation et les efforts financiers conséquents consentis dans un contexte de crise économique grave et une situation financière qualifiée de « préoccupante » pour la ville de Marseille et « tendue » pour MPM.

C'est ainsi que notre collègue, M. Tian, interpellait un conseiller municipal d'opposition en ces termes : « *Mais vous faites un contresens majeur sur cette année 2013, en nous disant que c'est seulement des fêtes et des jeux ! C'est un programme d'ensemble ! Un programme de développement économique, social et citoyen de Marseille et de son agglomération très large.* »

Il n'y manquait plus que le vivre ensemble, le mieux vivre ensemble...

Les magistrats sont aujourd'hui nettement moins enthousiastes. Ce n'est pas encore un échec, mais ce n'est sûrement pas une réussite.

La Chambre souligne tout particulièrement la piètre qualité de la communication autour de cet événement, communication qui a tout de même coûté 15 millions d'euros et qui a manifestement raté sa cible et n'a donc pas contribué à renforcer l'attractivité de notre ville ni à permettre une pérennisation des effets économiques de Marseille Provence 2013.

D'autant qu'aucune stratégie n'a été mise en place à ce niveau comme le note la Chambre et je cite : « *Il n'est pas possible, toutefois de préjuger de la capacité du territoire à pérenniser cette tendance, d'autant que, faute d'avoir anticipé le fait que Marseille Provence 2013 était également un événement et un produit touristique et pas uniquement culturel, aucune stratégie n'a été mise en place à ce niveau* ». *Les démarches collectives et professionnelles sont restées limitées rendant l'impact de Marseille Provence 2013 trop faible, notamment, sur le marché international.* ».

Dans le strict domaine de l'offre culturelle les magistrats soulignent qu'hormis le MUCEM l'avenir des autres musées marseillais est incertain. La question de leur fréquentation et de la couverture de leurs frais de fonctionnement est préoccupante dans un contexte budgétaire tendu...

Ce à quoi le Maire de Marseille a répondu que la ville consacrerait encore 60 millions d'euros à la culture dans son budget 2015 et que pour l'avenir la Métropole y pourvoirait... Qu'on se le dise à travers le département, demain, on rasera gratis à Marseille grâce aux contribuables métropolitains. Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour commencer à presser le citron de la Métropole ; les Maires apprécieront...

Les magistrats se montrent même critiques sur les investissements dont ils soulignent qu'ils étaient déjà programmés avant MP2013 et qu'ils n'ont pas contribué à réduire la fracture entre le Nord et le Sud de Marseille.

Ils pointent également que plus d'un an après MP2013, aucune décision n'a pour l'heure été prise concernant les suites à donner et la structure juridique de portage qui pourrait être créée.

Bref, la Chambre craint une retombée de l'impulsion donnée.

Nous le craignons aussi...

Et pour quel résultat sur la sacrosainte image de Marseille et l'attractivité de son territoire ?

Dans son numéro du 18 juin un hebdomadaire économique national classe du point de vue du dynamisme Marseille-Aix en avant dernière position sur les douze métropoles identifiées par le gouvernement, Toulouse, Nantes et Lyon trustant les trois premières places.

Vous n'avez pas su capitaliser l'impact Marseille Provence 2013 et le pérenniser.

Or c'était votre objectif et ce qui à vos yeux justifiait le sacrifice de plusieurs millions d'euros, 18 pour la ville de Marseille, 8 pour MPM.

Au-delà de l'inquiétude, la lecture du rapport de la CRC ne peut provoquer qu'une indignation et une sourde colère.

Comment pouvez-vous après ce piètre constat, procéder sans honte à un matraquage fiscal sans précédent et augmenter les impôts locaux de plus de 8% pour MPM et 5% pour la Ville de Marseille ?

Après ce constat sévère dressé par des magistrats dont l'indépendance ne saurait être mise en cause, que nous propose-t-on aujourd'hui ?

Permettez-moi, Monsieur le Président de nous projeter dans un avenir proche. On nous propose Marseille Capitale Européenne du Sport 2017 !

Un label "fantôme" dont même les spécialistes n'avaient pas entendu parler avant 2013!

Un label parmi tant d'autres créés par des pro, non pas du sport, mais de la com' !

Car à la « Capitale européenne du sport », il faut ajouter « La Cité européenne du sport » mais aussi la « Ville européenne du sport » en attendant pour 2020 – il faut laisser tout le temps nécessaire aux villes gogo pour monter des dossiers en or – la Capitale mondiale du sport !

Un label qui ne rapporte en réalité aucune subvention susceptible d'abonder le budget, mais seulement une amélioration de la "visibilité" de la ville de Marseille dicit le Président de l'association ACES qui le délivre, mais dont le dossier de candidature a déjà coûté 300 000 euros à la ville ! Ville gogo disais-je...

Un label à l'image de la « politique cache-misère » que l'adjoint au sport de la ville de Marseille applique à la perfection : un adjoint que j'ai interpellé, alerté même il y a plusieurs mois sur un problème matériel mais surtout de santé publique, le toit du gymnase de St Jérôme Village dans le 13^{ème} dans lequel il a été trouvé de l'amiante n'étant pas étanche, pensez-vous que M. Miron fit désamianter puis réparer ce toit ? Que nenni ! Il préféra poser... un faux-plafond !

J'ai bien peur que la politique sportive de la deuxième ville de France soit là, dans cet exemple parmi tant d'autres monsieur le Président : on habille, on maquille, on camoufle pour finalement faire de Marseille « la Capitale européenne de l'anchois des Tropiques » ! Marcel Pagnol et la culture provençale ayant été les grands oubliés voire les grands méprisés de la Capitale Européenne de la Culture.

Si Marseille Provence 2013 fût une année festive ponctuée de rendez-vous culturels appréciés, la dynamique qui aurait dû en résulter n'est pas au rendez-vous et ce malgré des subventions très importantes. Car en plus des subventions, il aurait fallu une vision...

Aussi, Monsieur le Président, je veux croire que vous ne vous laisserez pas bernier par cette nouvelle capitale qui n'est que la rampe de lancement électoral espérée de certains et qui constituera à n'en pas douter, une nouvelle charge fiscale pour la collectivité, par là même, une nouvelle volée de bois vert de la Chambre Régionale des Comptes.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Ravier, je ne pensais pas que la Cour des Comptes pourrait trouver un supplétif dans le porte-parole du Front National. Mais on peut s'attendre à tout et voilà qui est fait !

De la culture, à l'amiante, en passant par le sport... On a bien compris : rien ne va ! On se demande encore d'ailleurs pourquoi vous espérez. Nous, au moins, nous avançons, nous réalisons. Vous avez, permettez-moi cette expression un peu triviale, des peaux de saucisson devant les yeux pour ne pas vous apercevoir que Marseille a changé et que Marseille bouge.

Des visiteurs venaient de tous les coins ; de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne. Même si la note est salée, on ne peut pas contester le succès extraordinaire de Marseille Capitale de la Culture.

Trop c'est trop ! Vous savez que tout ce qui est excessif est insignifiant. Je vous appelle à réfléchir à cette maxime qui devrait vous permettre d'avoir un peu plus de modération et de voir plus clairement les choses.

Vous direz à celui qui vous a écrit votre papier – que vous avez très bien lu – que les impôts n'ont jamais été augmentés de 8% ici à MPM mais simplement de 3,8% la première année, c'est-à-dire l'an passé, lorsque je suis arrivé et qu'ils ne l'ont plus été depuis.

Tenez-vous le pour dit et évitez de faire des litanies ou des répétitions qui, d'une part, n'existent pas et d'autre part, avec des chiffres faux.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Président, mes chers collègues, vous avez entendu, à l'heure du petit déjeuner, le roi de l'humour à deux balles, le prince de la caricature, un 'déclinologue' en chef, qui ne voit pas évoluer Marseille, qui présente la deuxième ville de France en noir, espérant un jour se hisser sur son cadavre pour arriver sur la première marche du podium, ce qu'à Dieu ne plaise.

C'est assez savoureux d'entendre aujourd'hui, précisément au lendemain d'une décision de justice qui a été rendue au niveau national, le représentant du Front National venir se prévaloir d'une décision de justice et défendre les magistrats. C'est vrai que cette décision de justice nous a fait bien rire hier, vous un peu moins car vous êtes passés de

Jean-Marie à Marine et de Marine à Jean-Marie, puis de Marine à Marion, sans aucune vergogne. Permettez-moi de vous le rappeler ce matin.

C'est savoureux aussi...

(Protestations)

Monsieur Ravier, quand on tire des balles un peu fort, il ne faut pas craindre de recevoir des smatches dans la figure ensuite, alors laissez-moi terminer !

C'est savoureux aussi de vous entendre railler une nouvelle fois « l'UMPS », vous qui siégez ici si nombreux, grâce à la gentillesse de M. Mennucci, sans qui, vous ne seriez pas si nombreux ici.

(Applaudissements)

C'est savoureux encore de vous entendre prendre pour prétexte ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour commencer votre campagne en vue de la future élection législative anticipée contre M. Richard Miron. Vous qui, au Front National, êtes contre le cumul des mandats, vous êtes pratiquement le plus grand cumulard de cette Assemblée et vous vous préparez à être candidat aux législatives. Comme vous savez que Richard Miron sera votre adversaire, là aussi vous lui tapez dessus sans vergogne. Mais quand vous tapez sur l'Adjoint aux sports, vous oubliez de dire, vous qui êtes Maire de secteur – ce qui pour vous est une petite chose, tellement vos ambitions sont élevées, alors que d'autres trouvent que c'est déjà très bien d'être Maire de secteur – que les équipements sportifs décentralisés de la Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements vont à vau-l'eau et ne sont pas entretenus depuis que vous êtes Maire, que vous avez un retard phénoménal et que vous ne faites rien à part taper sur M. Miron !

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule.

Pour revenir sur Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013, Monsieur Ravier, cette année Capitale Européenne de la Culture a été, de l'avis de tous les observateurs objectifs, un très grand succès.

Les grands rassemblements fraternels sur le Vieux Port au début du mois de janvier 2013 ont réuni des centaines de milliers de personnes sans le moindre incident dans une ambiance chaleureuse, fraternelle, culturelle, du *bien vivre ensemble*. Nous osons ce mot, car il n'y en a pas d'autres pour vivre correctement dans cette ville, Monsieur Ravier. C'est vrai que cette ambiance ne vous convient pas. C'est vrai que le Front National et la culture, ça fait deux puisque votre seule référence culturelle, c'est Jean Roucas !

(Applaudissements)

Il me faisait rire, Jean Roucas, mais lorsque j'avais 13 ans ! Chacun évolue comme il peut.

Monsieur Ravier, je voudrais vous rappeler que lorsque Marseille a posé sa candidature sous l'impulsion de son Maire Jean-Claude Gaudin en 2004, tout le monde riait, y compris la gauche, il faut bien le dire.

Mais jamais vous ne serez Capitale Européenne de la Culture ! Vous n'y arriverez pas ! La droite et la culture, ça ne va pas ensemble !

Eh bien si, nous avons porté cette candidature, nous l'avons élargie à l'ensemble du territoire et nous avons emporté la décision grâce à l'alliance de toutes les collectivités territoriales : le Conseil régional, la Mairie de Marseille, le Conseil général à l'époque, et la Communauté urbaine.

Cette année a été un grand succès. Cela nous a permis de bâtir un certain nombre d'édifices. Le Mucem, cet objet monde qui aujourd'hui constitue la signature de Marseille dans le monde entier, attire chaque année, ne vous en déplaise, des millions de touristes. De plus, il a été essentiellement financé par l'Etat. Ces centaines de millions

d'euros d'investissement public dans l'économie marseillaise ont servi de soupape de sécurité à un moment où l'économie française était en très grave difficulté puisqu'un euro d'investissement public a permis de générer quatre euros d'investissement privé.

Alors voilà, réussite économique, réussite culturelle, réussite sociale, Monsieur Ravier, ne vous en déplaise, cela fait 26 siècles qu'ici, on vit tous ensemble et on continuera, avec ou sans vous.

(Applaudissements)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président, je n'avais pas prévu ce matin de participer au cirque que nous venons de voir se dérouler devant nos yeux, mais compte tenu des assertions de M. Moraine, qui est toujours extrêmement péremptoire, je voudrais simplement lui rappeler la vérité sur les élections municipales et le septième secteur de Marseille.

Arrêtez, vous avez la tête qui gonfle trop et vous allez finir par ne plus passer les portes de la Mairie du 6/8 !

(Brouhaha)

Gardez votre calme, gardez votre réjouissance.

Je rappelle très simplement que si le Front National a gagné la Mairie du 13/14, c'est parce qu'il est arrivé...

Monsieur MIRON.- C'est grâce à toi !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur Miron, on n'a pas gardé les chèvres ensemble, donc si vous pouviez me vouvoyer.

Monsieur le Président, pouvez-vous demander à M. Miron de rester poli ?

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il vous plaît ! Monsieur Mennucci, poursuivez.

Monsieur MENNUCCI.- Vous avez eu une deuxième chance et vous avez lamentablement échoué aux cantonales.

Je rappelle simplement, pour ne pas entrer dans la polémique qu'il y avait plusieurs listes de gauche. Ces listes ont fusionné entre les deux tours sous la responsabilité de la tête de liste, M. Hovsépian...

(Brouhaha)

C'est moi qui ai pris la responsabilité mais c'est lui qui conduisait la liste. J'assume complètement.

Nous avons la capacité de gagner, vous le savez, Monsieur Teissier, M. Diouf a, dans des circonstances qui s'éclaireront et qui s'éclaircissent petit à petit – je vous renvoie à quelques informations qui ont été données le mois dernier – a préféré ne pas appeler à voter pour les listes de gauche, sachant que le Front National allait gagner. C'est sans doute, M. Diouf, M. Foucault... Il y a un certain nombre de gens qui se connaissent bien dans cette affaire-là.

Nous en apporterons la preuve à un moment ou à un autre. Ne vous inquiétez pas, Monsieur Moraine, vous aurez la réponse.

Sur cette question je pense que les choses étaient dites puisque la gauche, en réalité, faisait 42% des voix. Nous avons eu les élections départementales entre temps, on a bien vu que les élus de l'UMP de ce secteur n'étaient même pas capables d'arriver au deuxième tour. Je crois que pour eux, ce n'est plus la peine de se reprocher quoi que ce soit, ils ne pouvaient pas gagner dans cette situation. Je regrette évidemment que le Front National l'ait emporté et que nous ayons perdu, mais en aucun cas, la liste de M. Miron n'aurait gagné. Les choses sont très claires. Les seuls qui étaient en capacité d'empêcher le

Front National de gagner, c'est l'équipe du 13/14 avec M. Mari, Mme Masse, M. Hovsépian, aujourd'hui conseillers municipaux.

Sur la question de Marseille Provence Capitale de la Culture, je trouve que les remarques du Front National sont un peu absurdes. Il y a toujours dans ce type de chose quelques remarques qui peuvent être faites par la Chambre Régionale des Comptes. J'ai trouvé que les remarques faites, car d'habitude elle ne fait pas de cadeau, étaient très modérées du point de vue de l'argent investi ou de ce qui avait été dit ou circulait dans le cloud alors que le rapport lui-même est tout à fait positif. Quelques reproches sont faits. Est-ce que M. Latarjet devait aller de Paris à Marseille ? Lorsqu'on a signé son contrat, on savait que c'était dans le contrat. Je pense que tout cela est un amusement.

Sur la question de la capitale du sport, je dois dire que j'ai quelques interrogations notamment en voyant la personnalité de l'homme qui a inventé ce label. Car c'est un label, cela n'a rien à voir avec la Communauté européenne. Peut-être que M. Miron devrait aller sur internet regarder ce qui s'est passé à Milan et à Gênes avec ce monsieur il y a quelques années. Il serait intéressant pour tout le monde qu'il y ait quand même la certitude que ces choses-là sont des choses sérieuses.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Tout le monde s'est exprimé. Nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour.

VI – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION FONCTIONNEMENT ET MAITRISE DES COUTS

Monsieur LE PRESIDENT.- Le premier rapport appelle l'approbation du compte administratif 2014 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Conformément aux dispositions légales, il convient de désigner un président de séance. Je vous propose de désigner M. Eric Diard, premier Vice-Président afin de conduire le débat et de soumettre à votre vote le compte administratif.

Comme il se doit traditionnellement, je vais quitter la séance, le temps des débats.

(M. le Président Teissier quitte la tribune. M. Diard prend la présidence de la séance).

1. FCT 001-03/07/15 CC - Approbation du Compte Administratif 2014 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur DIARD.- Ce rapport appelle l'approbation du compte administratif de la Communauté urbaine. Je vais donner la parole au Vice-président en charge des finances, M. Jean Montagnac.

Monsieur MONTAGNAC.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vous ferai pas l'affront de vous raconter ce que la Cour des Comptes a dit concernant l'année Capitale Européenne de la Culture mais j'espère que lorsqu'elle traduira les efforts que nous avons pu faire pour l'année 2014 sur les modifications des dépenses de fonctionnement et sur les dépenses d'investissement, je pense que nous aurons unanimement les satisfécits de la Cour des Comptes.

Pourquoi ? Parce que lorsque nous avons pris en mars 2014 les rênes de la Communauté urbaine une grande partie du budget était déjà préparé, ce qui était tout à fait normal et nous avons dû l'approuver avec quelques modifications.

A partir de juin 2014, nous avons fait en sorte de commencer à mettre notre empreinte. Cette empreinte a été autant dans le sens des économies des dépenses de fonctionnement que dans le sens des économies des emprunts que nous devons faire pour satisfaire aux investissements.

Je vais prendre quelques chiffres, je ne vais pas vous donner la lecture de ce que vous avez reçu et pu étudier. Je pense que certaines questions vont fuser mais je crois que c'est la démonstration, au travers des chiffres que vous avez de l'effort que nous avons souhaité faire en ce qui concerne le fonctionnement et notamment la réduction des frais de gestion de 2,83, la diminution des charges de gestion et de fonctionnement qui sont passées de 1,75 au lieu des 4,23 de 2013.

Concernant la masse salariale, là aussi, c'était un espoir, un souhait que cela se fasse. Cela s'est réalisé. La masse salariale est descendue de 3,29 alors qu'elle était à 3,31 en 2013.

Tout cela pour dire que même si l'on nous a reproché d'avoir voté une augmentation des taux des impôts locaux, je vous rappelle que ce que nous a rapporté cette augmentation, 34 millions d'euros, a compensé tout juste ce que nous avons perdu, c'est-à-dire la CFE pour 7 millions d'euros, la DGF pour 5,4 millions d'euros et le pluvial pour 16 millions d'euros. Malgré cela, nous avons continué à investir des sommes très importantes, aussi bien au niveau des villes que de la Communauté urbaine en général. Je crois que nous avons rempli cette mission qui était de commencer à diminuer les frais de fonctionnement, de commencer à sérier nos investissements.

Je rappelle que le rapport Fitch indiquait qu'il fallait à tout prix commencer à augmenter les taux mais qu'il fallait également prévoir des diminutions de dépenses.

A ce sujet, j'aurai l'occasion de vous en reparler à la rentrée, mais j'ai souhaité, avec l'accord du Président Teissier que les services financiers, que je remercie au passage, comme les Directeurs des services et les Maires bien sûr puisque ce sont eux qui ont approuvé les décisions, qui nous ont suivis dans ces opérations difficiles de diminution de nos coûts, nous fassent un rapport à la moitié de l'exercice. Ce rapport a été arrêté en mai puisque juin était encore 'dans les tuyaux'. Je peux vous annoncer que par rapport à notre vote du budget 2015 nous sommes conformes aux dépenses prévues. Nous n'avons pas dérapé.

Je pense qu'en septembre, nous pourrons vous confirmer que sur les 7 ou 8 mois de l'année, nous n'avons pas dérapé. En tout cas, c'est la mission que nous nous sommes donnée et que nous essayons de remplir.

Monsieur DIARD.- Merci Monsieur Montagnac. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes appelés à nous prononcer sur le compte administratif 2014.

C'est peut-être la dernière fois que nous pratiquerons cet exercice puisque rien ne dit comment il faudra procéder lorsque nous serons en Métropole.

La première constatation qui se fait jour à la lecture des documents financiers communiqués, est l'évidente stabilité de notre situation financière. Nous sommes bien loin des effets d'annonces antérieurs et de visions faillitaires de notre collectivité.

Le rédacteur du rapport de présentation a beau essayer de nous démontrer un changement de cap et une évolution jamais connue par le passé, la révolution copernicienne annoncée de notre structure budgétaire n'a pas eu lieu.

Certes, des économies réelles, bien que modestes et limitées ont été réalisées et leur poursuite, sans doute programmée pour 2015.

Les taux de réalisation aussi bien en fonctionnement qu'en investissement sont très satisfaisants et très proches de ceux observés lors des comptes administratifs 2012 et 2013. Le résultat affiché est du même ordre de grandeur que ceux constatés lors des exercices précédents.

Sur ce point, le rapport de présentation fait état d'un concept nouveau, et pour le moins surprenant, celui de « résultat retraité », en prenant en compte des impondérables et des inconnues non prévisibles lors de l'établissement du budget primitif, mais très nettement connus lors de l'établissement du budget supplémentaire 2014.

L'expérience nous a appris que depuis la création de notre collectivité, chaque exercice budgétaire a connu de tels aléas qui altèrent et perturbent quelque peu les prévisions budgétaires. En ce qui concerne le compte administratif 2014, permettez-moi de revenir sur le cas du pluvial. Certes, il est concevable d'interpréter la décision du Conseil d'Etat sur un cas particulier, comme l'injonction de prise en compte immédiate par votre collectivité de cette compétence. Encore fallait-il en tirer toutes les conséquences, à savoir prendre en compte les dépenses d'entretien fixes essentiellement celles de la Ville de Marseille et retirer la quotepart afférente de l'attribution de compensation de Marseille après avoir réuni une Commission d'évaluation des charges transférées, afin de ne pas impacter les comptes de notre collectivité.

Ce n'est pas le choix qui a été fait. Alors assumez-le !

Il convient de remarquer également que des aléas favorables sont également survenus comme le reversement de quelques neuf millions d'euros de TVA par la RTM. Il apparaît ainsi clairement que cette notion de « résultat retraité » ressemble fort à de la littérature.

Le point le plus important qui ressort de ce compte administratif 2014, est que le montant du résultat effectif correspond à la hausse de la fiscalité ménage que vous avez décidé lors du vote du budget.

Nous avons là, la confirmation *a posteriori* que cette hausse importante n'était en rien justifiée ou qu'à tout le moins, d'autres choix étaient possibles comme je l'avais soulevé lors du vote du budget primitif 2014.

Je vous avais donné rendez-vous au vote du compte administratif et je constate aujourd'hui que ma prévision est devenue réalité.

Le rapport de présentation indique avec insistance que ce recours à la fiscalité ménage et le résultat obtenu ont permis de diminuer le recours à l'emprunt, participant ainsi à un processus de désendettement de notre collectivité.

A mes yeux, la réalité est tout autre, nous avons transformé les contribuables de MPM en prêteurs de MPM.

Certes le désendettement d'une collectivité doit rester une préoccupation de tous les instants, mais il ne doit pas se faire par un recours excessif à la fiscalité.

Or, c'est ce que vous avez fait en 2014.

Pour finir, le rédacteur du rapport de présentation, nous renvoie au compte administratif 2015, où seront constatés les vrais effets des mesures budgétaires engagées.

Rendez-vous est pris pour juin 2016, ou, comme je l'ai dit en préambule, je m'interroge sur le sens d'un vote au sein d'un Conseil territorial n'ayant plus de compétence budgétaire.

Ce sera sans doute une situation inédite !

Pour toutes ces raisons, mon groupe s'abstiendra sur cette délibération et sur celle traitant de l'affectation des résultats.

Je vous remercie.

Madame CELTON.- Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est Michel Illac qui devait intervenir ce matin, il est malheureusement retenu.

Ce compte administratif 2014 nous est présenté comme un premier aboutissement des mesures d'assainissement de la situation financière volontairement dramatisée à l'arrivée de votre nouvelle majorité.

Sous l'effet de nouveaux transferts de charges, des coupes sombres de l'Etat (des Gouvernements successifs rappelons-le) et d'une programmation budgétaire antérieure présentée comme incertaine et inflationniste en matière de charges de gestion et d'investissements, nous frôlions la faillite... Il y avait donc urgence à redresser la barre.

D'où votre choix immédiat d'augmenter sensiblement l'impôt des ménages et uniquement des ménages, présenté comme la seule solution pour améliorer rapidement la capacité financière de MPM.

Si on en croit ce compte administratif, c'est ce qui s'est passé.

Conclusion de certains de nos collègues de votre majorité : « *C'est la preuve qu'on peut faire mieux avec moins* ».

En réalité, les équilibres budgétaires réalisés en 2014 sont dans la même lignée que ceux constatés au compte administratif de 2013 : + 36 millions d'euros contre 31 millions d'euros d'excédent en 2013 pour le fonctionnement ; - 38 millions d'euros contre - 40 millions d'euros en 2013 pour l'investissement.

Si on additionne ces deux résultats cela représente une différence de 7 millions d'euros sur 2013... pour un volume budgétaire total d'1,690 milliard d'euros.

C'est donc la première constatation : pour un EPCI présenté au bord du gouffre il y a un an, tout est relatif...

Deuxième constatation : il est faux d'affirmer qu'on a fait mieux avec moins. Car pour les habitants, la ponction fiscale a augmenté de 36 millions d'euros en 2014. Et seulement pour eux comme je le rappelais plus haut.

En effet, le compte administratif 2014 fait apparaître une nouvelle année de baisse de la part fiscalité économique (- 1,43%), alors qu'elle a augmenté de 21,07% pour les ménages.

Qu'en sera-t-il en 2015 après le lissage en trois taux de la TEOM voté par MPM ?

D'année en année, depuis la suppression de la Taxe Professionnelle en 2011, la part des entreprises dans les recettes fiscales de MPM est passée de 68% à 45 %, Versement Transport compris.

Hors VT, la fiscalité économique était de 302 millions d'euros au compte administratif 2010 contre 159 millions d'euros en 2014.

C'est la part des ménages qui a fait le chemin inverse, pour atteindre 207 millions d'euros en 2014.

Nous ne partageons pas ce renversement de fiscalité supporté maintenant par les habitants de nos communes.

Nous ne le partageons d'autant moins, qu'à ce jour il n'a produit aucun renversement de tendances en matière de dynamique économique, de transition énergétique, de services publics et de créations d'emplois durables.

N'ayant pas approuvé vos objectifs budgétaires en 2014, nous n'approuvons pas non plus le compte administratif.

Monsieur DIARD.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame DJAMBAE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, une fois de plus ce Conseil nous soumet une pile de documents au moment où nous devons sérieusement étudier de quelle façon est dépensé l'argent du contribuable, et surtout nous questionner quant aux aptitudes de notre Président relatives à cette gestion financière.

Evidemment, encore une fois, cela relève de l'impossible car pour en avoir une lecture précise, il nous faudrait d'une part, des éléments complémentaires, d'autre part, avoir le temps de nous entretenir avec les différentes Directions des services de la Communauté urbaine de Marseille ; ceci dit, Monsieur le Président, vous vous doutez bien que ce rapport ne pouvait qu'attirer notre attention.

Certes, nous remarquons avec admiration l'adéquation parfaite constatée entre les écritures comptables et les écritures administratives.

Les résultats de clôture et l'ensemble des opérations apparaissant dans le compte de gestion 2014 du Receveur des Finances de la Communauté urbaine sont en tous points analogues à ceux constatés dans le compte administratif 2014. Cette concordance force le respect.

Cependant ces chiffres, qui sont inscrits par vos services, ne répondent guère à nos inquiétudes et à celles de la population.

En effet, et sauf erreur de notre part, on constate que la dette continue d'augmenter (+63 millions d'euros) et que la capacité dynamique de désendettement augmente légèrement, contredisant les discours sur la majorité antérieure dépensière, cela malgré l'augmentation de la fiscalité (+5,2%) qui cible essentiellement les ménages (+21%) du territoire de MPM.

En conséquence, nous écologistes, on abstient sur cette délibération.

Monsieur DIARD.- S'il n'y a pas d'autres interventions, j'apporterai quelques réponses.

Je rappelle, mes chers collègues, qu'on parle de 36 millions de résultats, mais en fait il s'agit de 66 millions d'économie. Aux 36 millions de résultats, il convient d'ajouter la contraction de 32 millions des aides de l'Etat.

L'objectif de la Communauté urbaine est bien le désendettement. Pour chaque million d'autofinancement dégagé, ce sont 10 millions d'euros d'emprunt en moins. Cela nous permet, M. Montagnac l'a rappelé, une diminution du recours à l'emprunt de 20%. Nous avons vraiment fait des efforts, et le désendettement est en cours à la Communauté urbaine.

Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention de Mme Djambaé

Monsieur DIARD.- Je vous remercie. Je demande au Président de bien vouloir revenir.

(Le Président Teissier revient à la tribune et reprend la présidence de la séance.)

2. FCT 002-03/07/15 CC - Approbation du Compte de Gestion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole relatif à l'exercice 2014.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Montagnac, rapporteur des dossiers n°2 à 5, avez-vous quelque chose à nous expliquer.

Monsieur MONTAGNAC.- Je voulais simplement dire rappeler une chose à cette jeune personne qui vient d'intervenir tout à l'heure. Heureusement que le compte de gestion du Trésorier Payeur Général est identique à notre compte administratif, sinon, il faudrait se poser des questions.

Pour le reste, il y a un avis favorable pour les rapports n°2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

3. FCT 003-03/07/15 CC - Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2014 (Budget Principal et Budgets Annexes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention de Mme Djambaé

4. FCT 004-03/07/15 CC - Suppression de l'exonération de taxe foncière sur le périmètre du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM).

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport a trait au Grand Port Maritime de Marseille qui était exonéré de taxes foncières. A l'instar de ce qu'a décidé la Ville, MPM met fin à cette exonération, ce qui pourra rapporter à notre collectivité 2,5 millions d'euros. Cette recette pourrait permettre de financer les travaux du Grand Port comme le terminal de Mourepiane ou l'élargissement de la passe Nord qui fait l'objet de longs débats. Cette décision ne pourra intervenir que lorsque les instances de gouvernance du Port laisseront une part plus grande à MPM ou à la Métropole à venir, puisque l'on nous sollicite pour payer mais pas pour décider.

Vous connaissez tous l'adage *qui paie commande*. Donc pour l'instant, on ne paie pas. Quand on aura une place au Conseil d'administration, on paiera !

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

5. FCT 005-03/07/15 CC - Approbation d'une Garantie d'Emprunt à la Société Anonyme ERILIA pour l'acquisition en vente en état futur d'achèvement

(V.E.F.A.) de 40 logements collectifs locatifs sociaux situés Zac de La Tèse à La Ciotat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

6. FCT 006-03/07/15 CC - DOSSIER RETIRE

7. FCT 007-03/07/15 CC – DOSSIER RETIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Giorgi, avez-vous des remarques sur les rapports n°8 à 14 bis ?

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, les rapports n°8 à 14 bis, ont reçu l'avis favorable de la Commission avec néanmoins la réserve de vote du groupe Front National.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix les rapports n°8 à 14 bis.

8. FCT 008-03/07/15 CC - Désignations de Marseille Provence Métropole au sein de divers organismes

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

9. FCT 009-03/07/15 CC - Approbation de l'adhésion à l'association Territoires Solidaires et paiement de la cotisation 2015

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

10. FCT 010-03/07/15 CC - Paiement de la cotisation annuelle 2015 à l'association CUSMA

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

11. FCT 011-03/07/15 CC - Approbation d'aides financières destinées à améliorer les conditions de vie et à faciliter l'insertion professionnelle des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap au sein de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Le rapport est adopté à l'unanimité

12. FCT 012-03/07/15 CC - Actualisation de la délibération du 26 juin 2006 relative au régime des astreintes et permanences applicables aux agents de Marseille Provence Métropole

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. FCT 013-03/07/15 CC - Additif à la délibération FAG 9/381/CC du 22 mai 2006 relative aux modalités de réalisation des heures supplémentaires applicables aux agents de Marseille Provence Métropole

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. FCT 014-03/07/15 CC - Création d'emplois saisonniers

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. bis FCT 017-03/07/15 CC – Dispositions modificatives au régime indemnitaire des agents de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Le rapport est adopté à l'unanimité

15. FCT 015-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public portant sur le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'un ensemble de traitement des déchets comportant en particulier une unité de traitement thermique avec valorisation énergétique

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport a été examiné par la Commission Fonctionnement et Maîtrise des Coûts et par la Commission Propreté et Environnement Durable compte tenu du caractère transversal de ce rapport.

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Président, chers collègues, si vous le permettez mon intervention couvrira à la fois la délibération n°15 sur l'avenant n°4 à la DSP du centre multifilières de Fos-sur-Mer et la n°44 concernant le rapport du délégataire de cette DSP. Je crois que les deux se complètent.

Tout d'abord, je commencerai par un satisfecit concernant l'accord transactionnel passé entre MPM et le délégataire sur le règlement des surcoûts de travaux en litige pour la période 2005-2007.

Il faut rappeler qu'à l'origine EveRé demandait 107 millions d'euros hors taxes à la Communauté urbaine, somme que j'avais refusé de régler avant d'être éclairé par des expertises juridiques sur la réalité et le bien-fondé de cette demande, d'autant plus, que les sommes réclamées se sont élevées à 164 millions d'euros hors taxes au cours des années suivantes avec l'ouverture d'autres contentieux.

Avec le recul, ce refus était manifestement une décision de sagesse, d'autant plus qu'EveRé avait demandé en référé une provision de 47 millions d'euros sans être suivi par le Tribunal administratif qui n'avait accordé que 8 millions d'euros, ce qui confortait juridiquement notre position.

Sous mon impulsion, la précédente mandature avait acté le principe d'un arbitrage destiné à apurer ce contentieux et engagé à travers nos conseils, nos avocats, une négociation qui, lors du changement de majorité, était déjà bien avancée sur des bases qui pouvaient être acceptables pour MPM.

Monsieur le Président, avec votre majorité, vous avez mené jusqu'à son terme cette négociation en préservant les équilibres nécessaires pour notre EPCI et j'en suis

personnellement très heureux, étant bien placé pour connaître, comme avant moi le Maire de Marseille, et vous même aujourd'hui, les complexités et les difficultés de ce dossier.

79 millions d'euros hors taxes à régler sur cinq exercices constituent une charge supportable pour la Communauté urbaine, d'autant plus qu'elle est payable en investissement et non pas en fonctionnement, ce qui n'aurait pas été possible.

Cette transaction, qui demande encore à être validée par le Tribunal administratif, est équilibrée tant pour MPM que pour son délégataire. Et c'est là un dossier bien mené et bien clôturé, je vous en donne acte et sur lequel nous sommes en parfait accord.

Par contre, cette délibération n°15 demande à l'Assemblée de se prononcer, entre autre, sur une augmentation du prix à la tonne du traitement des déchets d'un montant de 13,25 euros hors taxes.

Cette augmentation que va supporter MPM nous semble excessive, d'autant plus que le risque est grand qu'elle soit reportée à terme sur le contribuable, il va falloir, Monsieur le Président que vous nous rassuriez sur ce point.

Ce montant nous apparaît d'autant plus excessif que le prix à la tonne avait déjà largement évolué : il était de 95,57 euros TTC en 2011, de 99,66 euros TTC en 2012. Il avait baissé pour des raisons conjoncturelles en 2013 à 96,39 euros TTC, pour passer en 2014 à 113,51 euros TTC, augmentation, certes, due en partie à l'incendie d'un secteur de l'usine, mais pour laquelle le rapport n°44 nous apprend qu'EveRé a reçu 18,2 millions d'euros de la compagnie d'assurance.

D'autre part, EveRé a bénéficié à la suite de divers arrêtés préfectoraux, d'une augmentation de sa capacité de réception des déchets sur le site de 410 000 à 440 000 tonnes par an, et d'une capacité d'incinération passée de 320 000 à 360 000 tonnes par an.

Ces diverses autorisations devraient lui permettre d'augmenter ses recettes par la vente de kilowattheures d'électricité supplémentaires et de production de vapeur d'eau supplémentaire.

Recettes qui seront également optimisées par la remise en route après travaux du tri sélectif et du recyclage dès la fin 2015.

Il faut également savoir que depuis le début de l'exploitation en 2010, EveRé devait méthaniser 110 000 tonnes de déchets par an, or, nous n'atteignons pas à ce jour plus de 40 000 tonnes, ce qui, on le voit, n'est pas en conformité avec une politique de vrai développement durable et avec les engagements contractuels pris par le délégataire que l'on entend beaucoup moins sur ce sujet. D'ailleurs, ils sont beaucoup moins vaillants que pour demander des indemnités supplémentaires à MPM.

Tous ces facteurs ne font que renforcer notre conviction que l'augmentation prévue de 13,25 euros hors taxes à la tonne est trop élevée et représente un avantage trop important pour le délégataire. Voilà pourquoi notre groupe votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- N'applaudissez pas trop fort, ce n'est que la conséquence de votre politique que nous gérons aujourd'hui.

(Protestations)

Tout doucement Monsieur Mennucci. Nous ne sommes pas ici au marché. On connaît vos vociférations.

Monsieur MENNUCCI.- On n'est pas à la Mairie du 9/10 !

Monsieur LE PRESIDENT.- Je peux en parler car j'y suis resté pendant 33 ans et vous, vous avez été balayé après le premier mandat !

Madame Cordier, vous avez la parole.

Madame CORDIER.- Monsieur le Président, je n'avais pas demandé la parole car M. Caselli a lui-même présenté dans la première partie de son intervention, le satisfecit que nous avons par rapport aux négociations que vous avez menées de main de maître pour cet avenant n°4.

Il faut bien dire que nous avons été réduits à cette négociation et qu'il fallait toute votre maîtrise et votre savoir-faire pour y arriver.

Des voix.- Bravo !

Madame CORDIER.- Oui, il faut savoir reconnaître le travail qui est effectué.

Je rappelle que du fait de l'incendie de l'usine d'EveRé, nous n'avons pu valoriser ni le biogaz, ni produire du compost recyclable, ce qui nous a fait une perte sèche en valorisation, donc en recettes en 2014.

Dans les perspectives futures, même si le prix à la tonne augmente, nous savons que nous allons avoir une valorisation plus importante.

Concernant les retombées de ce coût sur le contribuable, il n'est pas du tout dans votre esprit Monsieur le Président, ni dans le nôtre, d'augmenter les charges pour le contribuable.

Croyez bien, mesdames et messieurs les élus, que notre souci primordial sur ce budget, en particulier sur le budget annexe collecte, est de réduire au maximum les coûts et de maîtriser la réduction et le tri des déchets pour valoriser au maximum. C'est une politique ambitieuse. J'en parlerai tout à l'heure à l'examen du rapport n°44 concernant le budget annexe de la collecte.

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Président, je ne peux que remercier M. Caselli des félicitations et des satisfécits qu'il a exprimés à l'égard de toute votre équipe sur un dossier qu'il n'était pas facile de clôturer, compte tenu du fait que nous n'avons pas, pendant de longues années, suivi la procédure. La conclure dans des délais aussi courts est quelque chose d'extrêmement honorable.

Concernant la deuxième partie de son intervention, je suis un peu plus surpris. En effet, quel que soit le Président de la Communauté urbaine, celui-ci devait intervenir pour augmenter le prix de la tonne traitée par le délégataire. Ce n'est pas parce qu'il s'agit de M. Teissier que cela été fait. Le Président aurait été M. Caselli, il aurait fait la même démonstration et la même présentation du rapport aujourd'hui. D'autant qu'il y a, dans l'augmentation du prix, ce que nous impose l'Etat avec TGAP.

Vous parlez de l'augmentation du prix à la tonne mais vous ne parlez pas de l'augmentation du prix de la tonne dans les décharges qui s'effectue de la même manière, laissant ainsi sous-entendre que nous pourrions avoir une alternative sur ce dossier. Cela augmente de tous les côtés, de la même manière. Aujourd'hui, ceux qui ont une décharge sur leur commune connaissent très bien le prix de la tonne traitée en décharge : il dépasse 100 euros. Nous avons là une équivalence.

De plus, Monsieur Caselli, vous nous dites que nous devons faire extrêmement attention à mieux rentabiliser l'outil. Mais bien sûr que nous le faisons ! Si nous nous impliquons autant sur le projet PICTO, avec le Grand Port Maritime de Marseille, c'est bien que nous savons qu'il y a des débouchés en matière de réseau de chaleur sur le périmètre puisque le Grand Port de Marseille veut développer l'installation de sociétés sur son périmètre. Descendre le coût de l'énergie passe obligatoirement par le délégataire qu'est EveRé.

Vous savez aussi que nous avons d'énormes difficultés pour faire avancer ce dossier car un de vos collègues, un de vos camarades, Maire sur ce périmètre, s'oppose fermement à cette définition. Nous devons avancer seuls mais nous vous demandons d'agir

sur votre collègue élu et Maire de Fos pour qu'il se calme sur ce dossier. Nous avons cette installation, elle doit être valorisée avec ce qu'elle produit, tel que vous nous conseillez de le faire aujourd'hui.

Enfin, s'agissant de la méthanisation, vous dites à juste titre que la rentabilité de la méthanisation se fait à hauteur de 40 à 45%. C'est vrai. Mais vous savez aussi, puisque vous avez suivi le dossier, que c'est bien mieux que ce qui se passe à Montpellier. Sur Montpellier, il y a un taux de rendement de 10 à 15%. Nous sommes sur des démonstrations qui sont bien meilleures de ce côté-là, laissant sous-entendre que notre solution serait mauvaise, ce qui n'est pas le cas, elle est exemplaire et on va encore l'augmenter et la faciliter.

Aujourd'hui, sur ce dossier, personne n'aurait pu mieux faire que ce qui est présenté dans cette délibération. Vous avez bien tort, chers collègues, de vous retirer de ce dossier alors qu'aujourd'hui, nous ne faisons que conclure ce qui a été votre dossier. Merci.

Monsieur TIXIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais juste signaler que lorsque ce dossier a été présenté devant la Commission de délégation des services publics, il a été voté à l'unanimité. Le représentant du groupe de gauche était présent. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci.

Je dois dire à M. Caselli que je le remercie pour la première partie de son intervention qui était très élogieuse, très aimable, très courtoise. En revanche, je trouve qu'il est frappé d'amnésie dans la deuxième partie de son intervention.

Voulez-vous que je vous rappelle, Monsieur Caselli, l'histoire douloureuse que vous avez vécue à ce moment-là ? Voulez-vous que je vous rappelle les épisodes que vous avez vraiment vécus ?

Je vous les rappellerai mais je vous ferai la grâce de ne pas le faire d'une manière publique. Je veux quand même vous dire que pendant des années, vous n'avez plus parlé avec les représentants d'EveRé, que sous la pression de vos associés de l'époque, les Verts, vous avez accepté, sans doute à bon escient d'ailleurs, de faire une filière de tri sélectif. Elle a été engagée par la société EveRé mais vous ne l'avez jamais payée. Est-ce cela votre courage ? Est-ce ce que vous appelez du courage politique ?

Vous savez pourquoi vous ne l'avez jamais payée. Car vos amis de l'époque, d'une autre collectivité que la nôtre, vous avaient lâché en route (ou alors vous les aviez lâchés, je ne sais pas comment cela s'est passé). Voulez-vous que je vous rappelle tout cela ?

Vous n'avez donc plus jamais parlé à EveRé, vous n'avez plus jamais mis un sou dans cette affaire. Vous nous laissez, à nous qui avons pris la suite, la douloureuse succession de ce dossier.

Très franchement, je n'attendais pas cela de vous. Je trouve que nous avons fait les choses le plus correctement possible. Je ne vous ai jamais entraîné dans cette affaire qui, vous le savez, est une bombe à retardement. Aujourd'hui, nous faisons pour le mieux. Vous nous avez laissé cela en héritage ; je pense que vous auriez pu être solidaire de ce qui est votre passif car nous nous efforçons de redresser cette situation.

Vous n'ignorez pas que la société EveRé perd 20,5 millions d'euros par an. Que faisons-nous ? Continuons-nous à la laisser perdre de l'argent jusqu'à ce qu'elle ferme ses portes ? Où irons-nous mettre les 100 000 tonnes de déchets que nous apportons actuellement à EveRé ? Où ?

Vous savez bien qu'en 2020, 2021, 2022, toutes les décharges seront fermées. C'est une décision du Gouvernement, que j'approuve par ailleurs. Nous n'avons pas d'autre solution, même si elle est douloureuse, même si elle est coûteuse. Vous ne croyez pas que

c'est pour faire plaisir à EveRé que nous allons augmenter. Avec cette contribution à 13.25 euros la tonne, elle perdra moins d'argent... mais elle continuera à en perdre.

Par ailleurs, on ne vous a pas attendu pour déclencher des solutions vertueuses. Dans l'accord qui est conclu, si vous l'aviez lu, vous auriez pu voir que premièrement, nous allons augmenter la méthanisation, deuxièmement, nous allons augmenter le tri sélectif, troisièmement, nous les incitons à vendre de l'eau chaude et de l'électricité. On n'a rien inventé et on n'a rien oublié.

Je trouve que vous faites une intervention qui n'est vraiment pas correcte et je ne m'attendais pas du tout à cela de vous. Vous avez été un Président que j'ai toujours respecté. Je pensais, sur ce dossier que très discrètement je n'ai jamais fait exploser, que vous auriez une attitude plus courtoise et plus conciliante car c'est le poids de vos erreurs et de votre silence qui a entraîné cette situation.

(Applaudissements, protestations)

Vous pouvez dire ce que vous voulez, c'est la vérité et j'en fais la preuve quand vous voulez, vous le savez pertinemment.

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas vrai !

Monsieur LE PRESIDENT.- Si vous avez une autre solution à nous proposer, Monsieur Mennucci, je l'attends. Faites-nous des propositions et ensuite, nous travaillerons ensemble, plutôt que de hurler et vociférer (nous savons tous le faire). Soyez constructif, cela changera un peu !

Qui est d'avis d'adopter ce rapport ?

Monsieur Ghendouf, vous avez la parole.

Monsieur GHENDOUF.- Merci Monsieur le Président, je n'avais pas prévu d'intervenir immédiatement sur la question du déchet mais je vais le faire.

Monsieur ASSANTE.- Tu n'avais pas prévu d'intervenir mais tu lis...

Monsieur GHENDOUF.- C'est là la courtoisie légendaire de M. Assante, mais je vais y revenir.

Je souhaite intervenir sur le rapport annuel car en effet, il faut bien prendre en compte toute la dimension de la question du déchet. Nous sommes là sur une décision importante mais technique. Mais si on prend une vision plus globale, la question est de savoir comment sont gérés nos déchets sur le territoire de notre Communauté urbaine.

Oui, vous avez raison, vous héritez d'une situation extrêmement douloureuse. Oui, nous léguons un héritage douloureux pour aujourd'hui, mais aussi pour demain et peut-être pour 10 ou 15 ans. C'est la raison pour laquelle il faut rapidement se remettre au travail, dans la transparence, pour définir un avenir différent et moins coûteux, plus durable concernant la gestion de nos déchets.

Lorsqu'on lit le rapport annuel 2014, que constate-t-on malgré tout ?

Que les déchets croissent : 650 000 tonnes par an, avec une progression anormale et atypique dans la tendance générale en France qui se situe à 415 000 tonnes.

On peut entendre diverses explications de cette anomalie; mais ce qu'il faut retenir de cette analyse contenue dans le rapport, c'est qu'en plus, on trie moins.

La collecte sélective diminue. C'est extrêmement grave. Elle ne représente au final que 7% de la collecte totale des ordures ménagères.

Cette très grande faiblesse de la réduction des déchets à la source et du tri sélectif ne peut qu'aboutir à une hausse des coûts de traitement.

C'est le cas pour 2014 avec une augmentation de 8% contre 2% de recettes en plus.

Et si on détaille les recettes, on voit bien que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente 90% du produit. Même en hausse de 68% en 2014 (car elle n'a cessé d'augmenter ces dernières années), les subventions et participations diverses ne représentent que 4% des recettes. Et surtout, vous l'avez constaté dans le rapport mais c'est lié à la délibération que l'on prend là immédiatement, la vente de matériaux recyclables ne représente que 1% des recettes.

Si on ne veut pas être continuellement obligé d'actionner le levier fiscal par l'augmentation de la TEOM comme cela est le cas depuis de trop nombreuses années, il faudrait changer absolument le braquet sur la réduction des déchets à la source, le tri, le recyclage et la valorisation commerciale.

Ce qui nous amène à la troisième observation qui concerne le principal opérateur : EveRé et son exploitation du centre multi-filières.

Le rapport technique qui va suivre, reprend pour l'essentiel celui qui a été présenté en février dernier. La différence, c'est qu'il y a eu un incendie important, ce qui permet de masquer le fait, je le rappelle, qu'aucun des objectifs de tri et valorisation inscrits au cahier des charges avant et après incinération (et cela nous en convenons tous) n'a été atteint. Nous devons nous y pencher beaucoup plus fortement et avoir des échanges avec l'exploitant.

Conséquence de quoi, si nous n'arrivons pas à résoudre cette équation, nous allons avoir des hausses successives de la TEOM ou de la redevance versée par notre Communauté urbaine et nous risquons d'avoir non pas un avenant n°4 mais un avenant supplémentaire qui doit être sûrement en préparation.

Nous allons nous abstenir sur cette délibération et sur celles qui vont concerner la question des déchets et rappeler à l'Assemblée que lorsque notre groupe il y a des années avait proposé des alternatives à l'incinération et à ce centre multifilières, personne ne nous a écoutés, personne. Et aujourd'hui, tout ce que nous avons annoncé il y a quelques années s'est révélé exact.

Je demande qu'à l'avenir, sur ces questions-là, vous soyez un peu moins dogmatiques et que vous nous écoutiez un peu plus. Tri à la source, meilleure gestion avec un engagement du service public plus fort et cesser de toujours vouloir déléguer à des exploitants et laisser le privé gérer nos affaires, et ensuite sur des aspects de transparence et de démocratie.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur Ghendouf pour votre intervention très modérée et charpentée. Je voudrais toutefois éclairer votre lanterne car vous avez annoncé des chiffres qui ne sont pas les bons.

Le tri sélectif a un coût parce qu'il nécessite beaucoup de main d'œuvre. Il y a une différence de prix énorme. Le tri sélectif coûte 800 euros la tonne et l'incinération, 111 euros la tonne. Pour nous, le prix finalisé avec le transport etc. est d'environ 340 euros la tonne. Cela signifie qu'en incinérant, en transportant, une fois que le produit est fini et que nous avons uniquement les déchets ultimes, nous sommes encore à 500 euros de différence par rapport au tri sélectif absolu.

Il n'en reste pas moins vrai que je considère que c'est une filière vertueuse qu'il nous appartient de mettre en œuvre, ce qui n'a pas été fait par le passé. Nous sommes en train de le regarder et de l'étudier.

Cela fait partie des accords que nous avons. Nous ne restons pas du tout inertes, nous avons tout simplement fait une hausse raisonnable, sans cela EveRé avait de

véritables problèmes que nous ne pouvions pas soutenir. Qu'aurions-nous fait ? Sommes-nous Naples ? Cela rappelle d'ailleurs le titre d'un livre que l'on avait offert à l'ancien Président qui occupait ce poste il y a quelques temps. Laissons-nous les ordures dans la rue ? Ou bien les transportons-nous dans un bateau vers des pays improbables ?

Je considère que nous n'avons pas d'autre solution que celle-là. Je voudrais rassurer toute l'Assemblée : il n'y aura pas d'augmentation tant que je serai là. Nous sommes à 18,10, en partie d'ailleurs à cause des problèmes dus à l'incinérateur, et il n'est pas question que nous augmentions la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Ceci étant dit pour répondre à la question de M. Caselli et à ses inquiétudes.

Je mets aux voix ce rapport aux voix.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention de Mme Djambaé

16. FCT 016-03/07/15 CC - Approbation d'une convention cadre avec le Conseil départemental des Bouches du Rhône visant à déterminer les lignes de partage entre l'intervention du Département et celle de MPM en tant qu'organismes intermédiaires, gestionnaires d'une enveloppe de Fonds Social Européen, issue du Programme opérationnel national FSE 2014-2020

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Bertrand, rapporteur du dossier n°16, avez-vous quelque chose à ajouter ?

Monsieur BERTRAND.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Fructus, pouvez-vous nous parler de la Commission « Habitat et Politique de la Ville » ?

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la Commission a eu à examiner sept rapports qui ont obtenu un avis favorable à la majorité avec des réserves de vote pour les autres groupes. Il s'agissait de rapports concernant des avenants aux programmes de rénovation urbaine sur certaines conventions en cours. Il s'agissait aussi d'approuver des modalités de réorganisation du Programme d'Intérêt Général que nous portons dans les programmes « habiter mieux » et le soutien des aides aux propriétaires privés. Il s'agissait enfin de subventions allouées à la SOLEAM dans le cadre de la convention d'aménagement qu'elle porte pour la réalisation d'ouvrage communautaire.

Il y avait en outre un dossier majeur et essentiel qui a fait l'objet d'un échange très long en Commission ; celui du Contrat de Ville intercommunal qui a fait l'objet d'un grand travail partenarial et qui, je vous le rappelle, est une innovation puisque nous passons aujourd'hui de l'ancien Contrat Urbain de Cohésion Sociale à ce qu'on appelle maintenant un Contrat de Ville. La Communauté urbaine devient pilote de ce document.

Nous avons fait un travail partenarial remarquable dans un contexte calendaire très resserré et contraignant. Nous avons mis en place un comité de pilotage partenarial qui

se déroulait au siège de la Communauté urbaine très régulièrement. Cela a commencé au mois de septembre pour se terminer fin mai avec l'ensemble des partenaires signataires du Contrat de Ville et pas des moindres et les communes concernées par la nouvelle géographie prioritaire qui a fait sortir la ville de La Ciotat du champ de la politique de la ville pour la classer en « territoire de veille ». Elle n'est plus labélisée comme commune relevant de la politique de la ville stricto sensu. Restent en politique de la ville, les communes de Marignane, Septèmes-les-Vallons et Marseille.

Nos habitants ont perdu beaucoup puisque le Contrat Urbain de Cohésion Social concernait 432 000 habitants sur ces territoires. On en arrive aujourd'hui à mettre en œuvre une politique qui ne concernera plus que 235 000 habitants. On nous expliquera, certainement avec beaucoup de difficultés, comment l'Etat envisage la mise en œuvre de la solidarité territoriale en excluant 200 000 habitants du nouveau champ de la politique de la ville...

Monsieur le Président, comme nous faisons une intervention en duo avec Daniel Hermann qui porte aussi dans cette institution le travail sur le Contrat de Ville, je souhaiterais juste m'attacher à la méthode.

Nous avons vraiment optimisé les conditions du partenariat. Nous arrivons à élaborer un document extrêmement nourri, axé sur les quatre piliers nouveaux qui sont définis pour la mise en œuvre des Contrats de Ville, c'est-à-dire la cohésion sociale, la rénovation urbaine, le développement économique et l'action relevant des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Chaque commune a déposé sa contribution au Contrat de Ville. Nous avons joint, pour ce qui concerne la Ville de Marseille, un dossier de préfiguration concernant les nouveaux programmes de rénovation urbaine qui concernera neuf sites nationaux retenus dans le nouveau cadre de la programmation de renouvellement urbain et cinq chantiers d'intérêt régional.

C'est un travail considérable qui s'est fait dans un contexte de qualité où toutes les équipes ont été mobilisées. Je tiens à remercier les équipes de l'intercommunalité, les équipes du GIP politique de la ville Marseille Rénovation Urbaine, celles de l'AGAM, celles des autres communes. Tout le monde s'est investi, les élus ont participé. C'est un travail dont on peut être fier. C'est une coproduction qui, me semble-t-il, a retenu toutes les orientations dans un climat porteur et qui nous met en perspective sur les cinq ans à venir dans un partenariat avec l'Etat constructif et dont nous aurons, année après année, sous votre contrôle, Monsieur le Président, à vérifier la mise en œuvre.

Vous signerez le 17 juillet ce Contrat en présence de deux Ministres, ce qui n'est pas rien. Je pense que nous pouvons nous féliciter du travail réalisé dans ces conditions.

(Applaudissements)

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Président, chers collègues,

Il y a la méthode, comme vous l'a expliqué Arlette Fructus, mais il y a aussi l'esprit pour ne pas dire la philosophie du nouveau Contrat de Ville que nous vous présentons aujourd'hui.

Le vote d'aujourd'hui et la signature le 17 juillet prochain seront un acte majeur pour MPM.

Le nouveau Contrat de Ville articule l'ensemble des politiques contractuelles applicables aux quartiers prioritaires selon trois piliers définis par le Gouvernement.

- La cohésion sociale
- La rénovation urbaine
- Le développement économique et l'emploi

Et suite aux événements du 2 janvier, un quatrième pilier :

- les valeurs de la République et la citoyenneté.

Cette approche globale nécessaire qui faisait défaut dans les anciens Contrats de Ville paraît de nature aujourd'hui à renforcer la lisibilité et la cohérence des interventions prioritaires qui ont été très souvent portées par des structures et des dispositifs multiples sans coordination véritable.

Comme vous le savez la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville, donnant à MPM un rôle stratégique majeur dans la définition des orientations en partenariat avec les communes.

La géographie prioritaire de la politique de la ville est aujourd'hui le résultat d'une accumulation au fil des années de zonages et de dispositifs.

39 quartiers en 1977, 751 zones urbaines sensibles en 1996, plus de 2 492 dernièrement.

Aujourd'hui, il a été retenu comme critère unique la concentration de population à bas revenu.

Soit pour MPM un revenu de 11 456 euros. Ainsi nous sommes passés au niveau national de 2 492 quartiers à 1 300. Il en est de même pour les quartiers prioritaires dans la Ville de Marseille et à Septèmes et Marignane.

Cette diminution plus que conséquente nous paraît extrêmement dommageable et périlleuse.

Ont été éligibles à Marseille 36 quartiers, deux à Marignane, un à Septèmes les Vallons, totalisant plus de 240 000 habitants, trois à la Ciotat qui est considérée comme étant en état de veille.

Un nouveau Contrat de Ville pour cette population ? Quelle population ?

La part des jeunes de moins de 25 ans, 29% à la Ciotat, 42% dans les quartiers Nord Est de Marseille, 38% en moyenne sur les territoires concernés. Comme vous le voyez, la population est jeune. La part des plus de 70 ans ne dépasse pas 10%

Jeunes en difficultés de compréhension à l'écrit : 9%.

Entre 20 ans et 55 ans, 40 à 57 % voire plus sont sans emploi et plus de 42% sont sans qualification. Ce pourcentage pouvant aller à plus de 60% selon les cités. Notre tâche sera difficile pour cela, le Contrat de Ville se doit de faire converger les priorités des collectivités et d'autres organismes, de l'Etat à la Région en passant par le Département, la CAF, la Caisse des Dépôts, l'Association Régionale HLM, les bailleurs sociaux, Pôle Emploi, les missions locales, Euroméditerranée, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers sans oublier les différentes composantes de l'Etat, le Recteur de l'académie d'Aix Marseille, les Procureurs de la République d'Aix et de Marseille, l'Agence Régionale de Santé. 10% des fonds européens seront alloués à l'enveloppe « politique de la ville ».

Ce contrat répond à plusieurs enjeux : un enjeu de mobilisation de droit commun sur les quartiers de la politique de la ville, un enjeu de croisement entre les huit axes stratégiques du Contrat de Ville décrits dans ce rapport et des politiques sectorielles conduites par chacun des partenaires. Un enjeu de combinaison des échelles celles du territoire et de la Communauté Urbaine et celle des quartiers. Un enjeu d'articulation entre les trois piliers du Contrat :

Premier pilier : La rénovation urbaine qui se traduit par l'insertion dans le contrat d'un document annonçant un protocole de préfiguration national de renouvellement urbain PNRU2 qui sera prêt dans quelques mois et qui parachèvera la définition de feuille de route pour les onze quartiers éligibles à Marseille plus cinq quartiers dits d'intérêt régional.

Deuxième pilier : La cohésion sociale. En plus d'un cadre de vie renouvelé, une offre de service adapté, santé, éducation, transport et sans le retour du droit, la maîtrise des familles difficiles. Chers collègues, sans sécurité il n'y aura pas de politique de la ville digne de ce nom. Dans les quartiers prioritaires, nous avons introduit la culture et les pratiques sportives considérant qu'elles participent à la construction de la personnalité et qu'elles créent des liens et des solidarités.

Nous savons tous que la culture développe l'imaginaire indispensable à la construction de la personnalité qu'elle participe au développement de l'esprit critique et de mieux construire son rapport au monde et aux autres.

D'ailleurs le philosophe Meyer-Bisch écrivait : *« L'homme pauvre et l'homme violenté ne peuvent accéder aux libertés que si ils sont en mesure de s'approprier les capitaux culturels révélateurs de leur propre aptitude à donner du sens. Sans cet accès à la capacité fondamentale de trouver du sens à l'existence, les aides diverses tombent à plat et restent extérieures »*

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Hermann.

Avez-vous terminé ?

Monsieur HERMANN.- Non pas du tout...

(Rires)

Vous savez le Contrat de Ville est un pavé énorme que je synthétise en quatre petites feuilles !

Il est à noter que six établissements culturels à label national, dont le Mucem, signeront le 17 juillet le contrat de ville.

Troisième pilier : le développement de l'activité économique et de l'emploi sera un axe stratégique aujourd'hui de MPM voulu par son Président, il nous faudra faire de l'entreprise le pivot de développement économique et de l'emploi. Introduire de nouvelles activités et une diversité fonctionnelle.

Investir l'économie sociale et solidaire.

Impliquer les associations d'entrepreneurs dans le développement des modes de recrutements et de formation.

Les quartiers prioritaires vont devoir concevoir des solutions imaginatives de développement urbain pour devenir puis demeurer à la fois habitat et pôle d'emploi.

En termes financiers, MPM a fait un effort tout particulier : au-delà du 1,5 million d'euros qu'elle consacre déjà à cette politique de solidarité, elle va rajouter à partir de 2016, deux millions d'euros, un million pour des projets structurants et un million pour contribuer à une démarche partenariale sur les copropriétés. Et quant à la rénovation urbaine, elle va consacrer 15 millions d'euros de travaux dans des investissements pour aménager des espaces publics de qualité dans sa programmation pluriannuelle dont cinq millions sur ses fonds propres.

En conclusion, ce Contrat de Ville est ambitieux, détaillé, riche, financé. Il constituera la feuille de route de MPM en matière de cohésion urbaine de 2015 à 2020. C'est faire de la politique de la ville un véritable levier de développement social, urbain et économique pour ces quartiers.

Je ne terminerais pas mon propos sans remercier les deux GIP, l'AGAM, le Cabinet MENSIA, les services de MPM et de l'Etat qui se sont fortement investis et les deux Conseils de Développement, Habitat et Solidarité, Culture et Tourisme que j'avais sollicité. Je ne bouderais pas mon plaisir, chers collègues, de plagier notre Sénateur Jean-Claude Gaudin en disant : *« la politique de la ville n'est pas tout, mais la politique de la ville est partout »*.

Merci.

(Applaudissements)

Madame FURACE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, l'approbation du Contrat de Ville de Marseille demandée est un acte fort.

Elle est la traduction concrète sur les territoires, d'orientations gouvernementales que nous soutenons avec constance et détermination.

Cette délibération aurait donc mérité d'être abordée de manière plus sérieuse et plus respectueuse des élus que nous sommes.

Nous ne mettons pas en cause les services dont la qualité du travail n'est pas en cause mais comment en effet ne pas s'étonner, compte tenu de l'importance du sujet, de la démarche qui a prévalu pour en préparer l'approbation?

Nous ont été en effet remis, la veille au soir pour le lendemain, des documents particulièrement « copieux ». Ce premier envoi a ensuite été complété, sur table, par la remise de documents tout aussi conséquents et cependant incomplets.

Nous ne pouvons pas accepter qu'il nous soit par exemple demandé d'approuver un Contrat de Ville, dont le cahier 3 a été remis sur table alors qu'il recense, pardonnez du peu, les projets de territoires censés mettre en œuvre ce Contrat de Ville.

C'est d'autant plus « piquant » que ce même cahier nous informe que les projets de territoire de tout le Nord de Marseille et de Marignane, une broutille en somme, ne seront connus qu'en septembre !

On nous demande donc d'approuver dans l'improvisation et par anticipation des mesures qui ne sont même pas encore finalisées.

Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas démocratique !

Il aurait donc été légitime que ce Contrat de Ville ne soit examiné qu'en septembre, une fois les projets de territoire connus.

Cependant, malgré ces vives réserves, compte tenu des enjeux quand on connaît l'importance des attentes que suscite le Contrat de Ville, nous voterons en faveur de ce rapport, car nous ne voulons pas pénaliser les habitants premiers bénéficiaires de ces dispositifs.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Chère madame, je prends acte du fait que vous avez reçu sans doute bien tard ces documents. Mais, la seule raison ne vient pas du retard des services ou d'une volonté cachée de rétention de l'information. Nous n'avons rien à cacher, bien au contraire, sur un sujet d'excellence qui devrait nous rassembler.

Dans ce dossier, nous avançons au pas de l'Etat et c'est l'Etat qui bat la mesure. Nous ne pouvons pas aller plus vite que l'Etat puisque c'est lui qui nous donne le ton et les moyens. Nous ne pouvons pas faire mieux. Je le regrette beaucoup et je m'en excuse auprès de vous.

Si vous voulez écrire une lettre au Préfet pour dénoncer la lenteur des services de l'Etat, faites-le. Cela nous fera plaisir, cela nous arrangera même et cela vous permettra d'éviter peut-être d'avoir une espèce de frustration et d'intervention qui n'a pas lieu d'être puisque nous n'y sommes pour rien.

Je voulais tout simplement apporter cette précision pour répondre sur le fond.

Madame FURACE.- Nous aurions pu le voter en septembre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Non, nous ne pouvons pas le voter en septembre car nous avons une concomitance avec la signature que nous allons faire le 17 et avec l'ANRU. Le Président national de l'ANRU, qui est un de mes collègues à l'Assemblée Nationale, m'avait dit qu'il restait 100 millions à utiliser.

Nous avons fait diligence pour placer ces 100 millions le plus vite possible sur la Ville de Marseille en plus grande partie car c'est là où les programmes sont les plus nombreux ; mais également sur les autres villes. Sur ces 100 millions, nous mettons 17 millions sur la ville de Marignane et deux millions sur la ville de La Ciotat. Ainsi, nous purgeons le solde restant. C'est tout simplement cela qui fait que nous ne pouvons pas le faire en septembre, sans quoi, nous aurions fait ce choix car il n'y avait aucune urgence. Mais nous sommes aujourd'hui tenus par les délais. J'espère que cela va changer votre vote.

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, le Contrat de Ville est présenté comme un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville et cette délibération a un caractère important comme vient de le déclarer Mme Fructus dans son intervention.

La philosophie étant de recoudre la ville, cela veut bien dire qu'elle est toujours, 30 ans après, sous l'effet de fractures sociales et territoriales, qui ont éloigné, voire exclu, toute une partie de la population de l'accès à l'emploi, du parcours résidentiel, des services publics, du développement économique, du partage des richesses...

Malgré tout l'apport et les bilans de la politique de la ville qui reste indispensable, on conviendra que c'est la reconnaissance d'un constat d'échec de trente années de choix politiques de développement, d'aménagement, de services à la population, de plus en plus libéraux et inégalitaires, de moins en moins solidaires.

Cette nouvelle approche est-elle à la hauteur de la situation ?

La meilleure articulation recherchée entre les dimensions urbaines et sociales et la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun pour ces quartiers, peuvent-elles répondre aux enjeux ?

Oui si on se donne les moyens de ses ambitions. On verra d'ailleurs assez rapidement la réponse.

Mais quand le Gouvernement substitue 38 quartiers prioritaires aux anciens périmètres deux fois plus vastes et l'argent qui va avec, on peut s'interroger sur les effets de fragmentation, d'isolement, voire d'abandon, que cela peut produire sur notre territoire très fortement impacté. Je pense en particulier aux trois quartiers de La Ciotat qui sortent du dispositif d'action pour n'être plus qu'en veille.

Toujours du point de vue financier, si on peut apprécier positivement la proposition de majorer l'engagement budgétaire de MPM de deux millions d'euros au titre de la politique de la ville et de 3,4 millions d'euros au titre de la rénovation urbaine, on peut aussi s'interroger sur le report à 2016 pour mettre en œuvre cet engagement supplémentaire.

Enfin je terminerai sur une autre grande nouveauté de ce Contrat de Ville et pas la moindre : la création encadrée par la loi de conseils citoyens de 32 membres par quartier prioritaire constitués par deux collèges tirés au sort : sur les listes électorales pour les habitants ; après appel à candidatures pour les acteurs sociaux.

Nouveauté à notre avis très appréciable, car les projets les plus partagés sont généralement les mieux réussis.

Mais permettez-moi de dire un mot concernant l'option retenue pour les 35 quartiers de Marseille.

Si nous avons bien compris, après accord avec l'Etat, MPM retient la proposition de regrouper les 35 quartiers de Marseille dans dix conseils citoyens pour être mieux à même de renforcer les cohérences globales quartiers/ville.

Pourquoi pas ?

Mais cela réduit des deux tiers le nombre de personnes concernées si on s'en tient au plafond de 32 participants par conseil.

Ce n'est quand même pas la même chose, en termes de co-construction, d'avoir pour ambition de travailler avec 320 personnes ou 1 120 personnes, comme prévu initialement, surtout si nous visons l'implication des habitants comme cela est l'objectif pour une construction dynamique de projets participatifs.

Dans la mesure où l'Etat a donné son accord pour regrouper les 35 quartiers dans dix conseils citoyens, nous faisons la proposition de rehausser la participation totale au niveau de ce qu'elle aurait dû être avec un conseil citoyen par quartier. Soit 1 120 personnes pour une population de 200 000 habitants concernée.

Les enjeux sont importants, tout le monde est d'accord là-dessus. Nos ambitions doivent être à la hauteur de ces enjeux.

Monsieur le Président, un tout dernier mot pour saluer le gros travail fait par les services de MPM et des communes concernées, surtout au regard du délai qui leur était imparti.

Nous avons émis une réserve de vote en Commission eu égard à l'arrivée tardive du rapport. Nous voterons ici aujourd'hui pour ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'aimerais, dans une autre fonction que celle-ci à cet instant pour moi, à l'Assemblée Nationale, entendre vos camarades dire les mêmes mots et tenir les mêmes raisonnements auprès du Gouvernement. Mais ce n'est pas du tout le même son de cloche. Il semblerait qu'il y ait un discours parisien et un discours provençal. En tout cas, j'ai bien noté tout ce que vous avez dit. A l'exception des conseils citoyens... Personnellement, j'avoue être dubitatif car nous avons déjà beaucoup de choses qui font remonter la démocratie directe entre les habitants et les élus.

Je trouve que les comités d'intérêt de quartier remplissent parfaitement leur rôle et ainsi que les associations de locataires qui siègent dans toutes les commissions d'attribution des logements sociaux. Il y a beaucoup de groupes de parole. On surajoute quelque chose. Pourquoi pas... On ne meurt jamais de trop de démocratie, dit-on, acceptons-en l'augure.

Monsieur MARANDAT.- Je prends la parole car je ne suis pas surpris que la gauche vote pour ce rapport de la politique de la ville.

Je suis un peu désolé que vous souteniez ces verbiages et ces habitudes que l'on tient depuis longtemps sur cette politique de la ville avec toujours les mêmes incantations sur la citoyenneté, la lutte contre la discrimination, les quartiers sensibles, prioritaires, qui sont un langage qui nous vient de la gauche. Je suis vraiment désolé que vous repreniez cela à votre compte.

Bien sûr, vous avez votre Adjointe Mme Fructus qui est et a toujours été une roue de secours pour les idées de gauche et qui a toujours fait campagne dans ce domaine pour que la gauche puisse obtenir toujours la victoire.

On en a parlé un petit peu tout à l'heure lorsqu'on a vu cette espèce de cirque entre M. Mennucci et M. Moraine. On les voyait consternés de ce couac qu'il y a eu dans une alliance perpétuelle entre la gauche et la droite pour faire en sorte, lors des élections, que lorsque la gauche est en difficulté, l'UMP vienne l'aider et lorsque l'UMP est en difficulté, le parti socialiste vienne l'aider. Sauf évidemment ce couac dans le 13/14 qui a fait que pour une fois, cela n'a pas fonctionné.

Mais je tiens à dire à M. Moraine pour le réconforter que dans le secteur où je suis, le 15/16, cela a parfaitement fonctionné. Mme Fructus a permis à Mme Ghali d'être élue au second tour contre les voix des gens qui défendaient certaines valeurs, qui ne sont certainement pas les valeurs qui sont défendues dans cette politique de la ville qui ramène toujours les mêmes incantations qui ont fait, et depuis longtemps, la preuve de leur inefficacité. C'est je crois, malheureusement, une espèce d'achat de la paix sociale qui se fait par des incantations, qui ne reposent pas sur des réalités mais sur des désirs idéalistes pour lesquels il serait temps maintenant de prendre la réalité des choses et de concrétiser ce qui se passe réellement dans la ville pour faire en sorte qu'en effet nous puissions aller de l'avant ensemble de façon réaliste et non pas utopiste. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Marandat, juste un mot. Que vous le vouliez ou non, que cela vous plaise ou pas, que vous vouliez aider les quartiers ou pas, c'est une réalité. Vous dénoncez une politique qui certes n'est pas parfaite et qui connaît beaucoup de faiblesses, mais j'aimerais savoir ce que vous proposez en échange. C'est cela la vérité !

Vous me l'écrirez et on en parlera à la prochaine réunion.

S'il y a des propositions réalistes, nous sommes prêts à les étudier.

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaiterais rebondir sur ce que vous venez de dire à l'instant.

Nous venons d'écouter les uns et les autres et notamment nos collègues du Front National. Vous avez raison de pointer l'incohérence de leur discours. Au-delà du fait de systématiquement critiquer, de systématiquement noircir le tableau, il n'y a aucune proposition.

Je voudrais rebondir en utilisant mon autre casquette plus récente de Président de 13 Habitat qui est confronté à mettre en musique le Contrat de Ville et de faire vivre les équilibres sociaux dans des résidences ou des cités en fonction de là où l'on se place et qui sont parfois très difficiles à vivre.

J'ai pris la décision de faire en sorte que dans le cadre des commissions d'attribution de logements, l'ensemble des Mairies, toutes les mairies d'arrondissement ici à Marseille, soient invitées aux commissions d'attribution.

Cela ne se faisait pas avant, Monsieur Ravier.

J'ai pris cette décision car par le passé cela ne se faisait pas. Pourquoi l'ai-je prise ? Non pas pour faire plaisir aux uns et aux autres, mais parce que les équilibres sociaux se construisent justement par ce que l'on appelle les politiques de peuplement, les politiques de population. Les mieux à même pour défendre leurs quartiers, ce sont, me semble-t-il, les élus des quartiers en question, c'est-à-dire : la Sénatrice Maire du 15/16, la Maire du 2/3, le Maire du 4/5, le Maire 9/10, le Maire du 13/14.

J'invite. Tout le monde vient. Sauf vous, Monsieur Ravier !

(Exclamations)

C'est ça la réalité ! Vous ne pouvez pas nous faire le grand discours : « Ça ne fonctionne pas, rien ne fonctionne, c'est la responsabilité des autres ! »

Vous êtes en situation de décider maintenant, vous êtes en situation de responsabilité ! Vous pouvez, par les opportunités que l'on vous offre, insuffler ce qui pourrait être vos choix, votre politique, sauf que vous ne les saisissez pas.

Votre volonté, ça n'est pas de gouverner. Votre volonté, ça n'est pas d'assumer votre responsabilité. Votre volonté, c'est tout simplement d'être dans la critique systématique. Votre volonté, c'est de se nourrir de la détresse des gens pour parvenir au

pouvoir. C'est cela votre stratégie ! Vous n'avez pas d'autres stratégies que de vous nourrir et vous appuyer sur la misère des gens pour parvenir au pouvoir. C'est éminemment cynique, c'est éminemment critiquable et je pense que les hommes et les femmes politiques que nous sommes devrions nous devier de ce type de comportement.

Ce Contrat de Ville peut être un espoir en fonction de là où nous nous plaçons, mais cela ne doit surtout pas cacher la réalité. Nous savons, car nous sommes tous des élus de terrain dans cet hémicycle, que dans certaines cités, les choses sont très difficiles. Elles sont très difficiles car cette politique de la ville a été considérée, à une époque, comme un moyen d'acheter la paix sociale. C'est aussi une réalité. Sauf que la paix sociale, nous le savons maintenant, elle ne s'achète pas, elle se construit. Cette construction passe notamment par les initiatives que l'on peut prendre en termes de cohésion sociale, les initiatives que l'on peut prendre aussi lorsqu'on veut faire respecter les lois de la République Monsieur Ravier.

Il y a quelques semaines, je me suis rendu aux Néréides et j'ai eu un accueil un peu surprenant, à tel point qu'il a fallu que la Police nationale vienne en appui.

Si la situation était délicate, c'est parce que justement j'assume les responsabilités qui sont les miennes. Lorsqu'il y a certaines pratiques qui défont l'ordre républicain, qui défont les principes de laïcité – je suis très attaché à la laïcité – il faut savoir ne pas trembler.

J'aurais aimé, dans ces cas-là, vous qui êtes toujours prompts à donner des conseils sur la citoyenneté, sur le républicanisme, sur la laïcité, bref sur toutes ces valeurs républicaines dont vous semblez être les seuls à pouvoir les défendre, vous entendre. Or, c'était quand même très discret comme soutien pour ne pas dire inexistant !

Le respect des valeurs républicaines est un travail au quotidien. Je considère que notre rôle, chers collègues, se situe dans une mission de reconquête. Reconquête des valeurs républicaines, reconquête de l'autorité de l'Etat, reconquête de territoire. Cela passe par des politiques courageuses.

Les politiques courageuses, ce sont aussi des politiques de peuplement des quartiers. Cela passe effectivement par des choix qui sont parfois courageux.

Je le répète – on m'a encore entendu le dire hier à l'inauguration de logements sociaux à Châteauneuf-les-Martigues – quand il y a deux candidats ayant des revenus égaux, dont l'un tire le fruit de ses revenus du travail et l'autre de l'allocation, la commission de 13 Habitat privilégiera toujours celui qui travaille, car c'est aussi cela, me semble-t-il, le bon sens.

Par ailleurs, nous avons aussi un effet pernicieux de la fameuse loi DALO. Le droit au logement a été créé avec une idée bien précise qui était de permettre à ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir un toit et un logement, de pouvoir l'avoir. C'est une générosité que nous pouvons tous partager. Sauf que ce dispositif a été dévoyé parce que l'Etat a beaucoup d'ambitions mais peu de moyens pour se les payer. La loi DALO est devenue un moyen d'accéder à un logement social. On n'est plus sur du logement social pour les gens qui en ont réellement besoin, on est sur un système qui permet d'accélérer l'accession au logement social. C'est déjà un premier dévoiement du système.

Deuxièmement, nous sommes sensibles aux équilibres sociaux de nos quartiers. Lorsqu'on sait que dans telle cité, c'est déjà très délicat et que l'arrivée d'une famille réputée difficile risquerait de nous plonger dans des difficultés certaines, l'Etat devrait nous écouter. Car la loi DALO, c'est une liste et quand un appartement se libère, c'est le suivant de liste qui est proposé.

Les propositions qui sont faites sans discernement, les propositions qui sont faites sans enquête sociale, amènent à ce que l'effet obtenu soit à l'inverse de l'effet recherché. C'est pour cela qu'un certain nombre de nos collègues Maires, au-delà du fait

que parfois ils n'ont pas de possibilité territoriale ou géographique de faire du logement social, sont très réticents. Si les Maires avaient l'assurance de M. le Préfet que dans le contingent DALO, ils seront en capacité de maîtriser et de mettre des familles qui ne déstabilisent pas les équilibres sociaux et la cohésion sociale telle que nous la défendons avec Arlette Fructus et Daniel Hermann, je pense que les réticences seraient levées et nous développerions bien plus de logements sociaux.

Monsieur le Président, je souhaitais vous dire ces quelques mots car ce n'est tout simplement plus possible d'entendre le discours du Front National qui est dans la critique permanente, dans le déni de ce que sont les enjeux de demain.

(Se tournant vers les bancs du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine) Ce qui me choque encore plus, c'est le cynisme qui vous anime car j'ai bien compris, et nous avons tous bien compris, que finalement pour parvenir au pouvoir, vous souhaitiez vous appuyer sur la misère des gens et c'est exactement le contraire de nos engagements politiques respectifs.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je voulais juste ajouter un mot, avant de donner la parole à Mme Fructus qui a été prise à partie personnellement, à la suite de ce que vient de dire M. Royer-Perreaut.

Par rapport aux inégalités spatiales des communes, j'ai souhaité organiser une réunion avec les 18 Maires de MPM chez le Préfet de Région pour que nous nous fassions, les uns et les autres, entendre sur les possibilités et surtout les capacités des communes pour construire des logements sociaux.

On ne peut pas éternellement pénaliser les collectivités alors que manifestement, il y a plus de droit ou de possibilité de construire dans les communes. Les faire payer ainsi *ad vitam aeternam* est impensable. Je dirais même que je trouve cela parfaitement antidémocratique.

Madame Fructus vous avez la parole pour répondre brièvement à l'attaque de M. Marandat.

Madame FRUCTUS.- Je salue le vote de nos collègues puisqu'ils soutiennent le rapport présenté. Je voudrais juste donner une précision sur les conseils citoyens, rappeler ce que j'ai dit en Commission et en faire état à l'ensemble de l'Assemblée communautaire.

Cette initiative prise à Marseille l'est sur la base de la loi Lamy, elle est validée par les services de l'Etat et par le Préfet et nous mettrons tout en œuvre pour que cette procédure et ce cadre proposé puisse être évolutifs. Nous pensons toutefois que pour démarrer et travailler efficacement sur ce qui est l'urgence aujourd'hui, c'est-à-dire l'élaboration des projets de territoire qui devront se faire tout de suite après la signature des Contrats de Ville, nous devons mettre en place ces conseils citoyens sous cette forme.

(Tumultes)

Je voudrais dire aux représentants du Front National, en dehors du fait qu'ils n'ont de respect pour qui que ce soit – encore moins pour moi, mais ce n'est pas bien grave – que M. Ravier, régulièrement en Conseil municipal se prend pour Jeanne d'Arc. Il entend des voix, et généralement toujours la mienne. Ici, au Conseil communautaire, M. Marandat se prend pour un mécanicien qui répare les roues de secours !

Il suffit simplement de bien faire son travail d'élu, d'être à l'écoute des gens. Quand on veut être élu dans des quartiers comme les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, il faut connaître la réalité, la partager, aider les gens, être un soutien et ne pas les dénoncer comme vous le faites.

(Applaudissements, protestations)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Marandat, vous n'êtes plus à la faculté.
Nous passons au vote.

17. HPV 001-03/07/15 CC - Approbation du Contrat de Ville de Marseille Provence Métropole 2015 - 2020

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

18. HPV 002-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°4 dit "avenant de clôture" à la convention de rénovation urbaine du quartier Flamants-Iris à Marseille (14ème arrondissement)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

19. HPV 003-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de rénovation urbaine de Saint Barthélémy-Picon-Busserine à Marseille (14ème arrondissement)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

20. HPV 004-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°6 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public - Marseille Rénovation Urbaine

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

21. HPV 005-03/07/15 CC - PIG "Habiter Mieux" : approbation du dispositif d'aides apportées par Marseille Provence Métropole aux propriétaires et d'un avenant n°1 à la convention de PIG "Habiter Mieux".

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. HPV 006-03/07/15 CC - Projet de Rénovation Urbaine quartier la Savine Marseille 15ème - Approbation d'une subvention à la Soleam pour la réalisation des ouvrages communautaires dans le cadre de sa concession - Approbation d'une convention et du programme des Equipements Publics

Monsieur RUZE.- Sur ce rapport, Monsieur le Président, je ne vais pas aborder l'ensemble du projet PRU de la Savine - Vallon des Tuves, ce serait vraiment trop long et le temps presse. Mais il y a, dans ce rapport, une indication qui va nous mener à voter contre.

Je voudrais rappeler, Monsieur le Président, que sur ce dossier, il y a eu une large concertation. La Mairie de secteur a même organisé sur place un Conseil d'arrondissements qui a émis, lui aussi, un vœu et fixé sa position.

Entre deux populations dont le but du projet est de les faire vivre ensemble dans une mixité sociale...

(Brouhaha)

Monsieur Ravier, est-ce vous qui avez parlé ? Je ne vous y ai pas vu, ni M. Marandat !

Monsieur le Président, je reviens à mon propos. Le but de ce projet de rénovation sur la Savine - Vallon des Tuves, est bien de faire vivre ensemble deux populations qui sont différentes à savoir le noyau villageois du Vallon des Tuves qui est une population traditionnelle villageoise de nos quartiers.

(Brouhaha)

Les chiens aboient, la caravane passe, Monsieur Ravier !

Il est en tout cas très difficile de concilier les points de vue entre deux populations, une qui vit dans une cité de 800 logements dans des conditions qu'il est inutile de vous décrire, et celle vivant au Vallon des Tuves, qui est une population traditionnelle mais également vieillissante.

Pourtant, Monsieur le Président, mes chers collègues, les discussions ont eu lieu, la concertation s'est faite, les points de vue se sont rapprochés. Je dois dire que Mme Fructus y a pris part. Cela ne m'a pas fait tilt qu'elle soit devenue de gauche, mais c'est autre chose...

Mme Fructus a fait son devoir, même si les empoignades et les discussions ont été très vives par moment, mais toujours très courtoises. Il y a un point au moins sur lequel ces populations-là ont été d'accord communément, c'est la question du désenclavement de la cité et la solution qui est proposée aujourd'hui dans ce rapport. (Je ne vais pas vous décrire la traverse, vous ne la connaissez pas, ce qui est normal, il faut savoir où c'est). On prend comme exemple la traverse Béranger qui se trouve au Nord du plateau et qui rejoint par une voie piétonne le boulevard du Vallon des Tuves. Les habitants sont opposés à l'élargissement de cette voie qui pourrait servir à désenclaver la Savine. Comprenez-bien que le boulevard de la Savine passe à 100 mètres de là et on va ouvrir une autre voie 100 mètres plus haut. Ce n'est pas un désenclavement. Un désenclavement sert aussi pour aller dans le sens inverse. Ça, ce n'est pas un désenclavement.

De plus, l'élargissement de cette voie n'était pas prévue à l'origine du projet puisque dans le PLU que nous avons voté, il y a environ un an maintenant, aucune emprise n'a été faite. Cela n'a donc jamais été envisagé.

Aujourd'hui par rapport à la délibération que nous avons, dans la modification n°2 du PLU, on nous dit qu'il va falloir faire une emprise pour élargir. On se met à dos une population qui y est formellement opposée. La Mairie de secteur y est formellement également opposée. Nous le disons haut et clair, cela ne règlera pas la question du désenclavement de cette cité qui mérite un autre traitement que l'ouverture d'une traverse.

Pour ces raisons, Monsieur le Président, nous voterons contre mais vous l'aviez compris.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je pense que votre intervention est celle d'un homme de terrain.

(Suite à une coupure d'électricité, Monsieur le Président demande une suspension de séance de cinq minutes).

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et messieurs, la séance reprend.

Je voudrais dire à M. Ruzé que sa proposition est très compréhensible. La seule chose que je déplore est que vous ayez été absent à la Commission car c'est un débat que vous auriez pu avoir en Commission et sur lequel nous aurions apporté des réponses. En tout cas, nous enregistrons, nous allons voir ce que nous pouvons faire pour ces travaux qui ne correspondraient pas à la volonté de la Mairie d'arrondissements et des habitants du quartier.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Vote contre de M. Poggiale

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

23. HPV 007-03/07/15 CC - Projet de Rénovation Urbaine quartier Vallon de Malpassé Marseille 13ème - Approbation d'une subvention à la Soleam pour la réalisation des ouvrages communautaires dans le cadre de sa concession - Approbation d'une convention et du programme des Equipements Publics modifiés.

Monsieur MIRON.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais revenir sur l'ensemble des rapports que l'on vient de voter dans le cadre de la politique de la ville et remercier ma collègue Arlette Fructus avec qui, au sein de l'ANRU nous travaillons de concert de manière, me semble-t-il intelligente.

Ces rapports qui concernent à la fois la cohésion sociale, la cohésion territoriale, mais aussi l'entraide territoriale sont nécessaires pour que nos quartiers puissent être rénovés, revitalisés, réorganisés au regard de toute la déshérence qu'il y a eu pendant un certain nombre d'années. Je voudrais juste rappeler qu'en ce qui concerne les secteurs Nord de la Ville de Marseille, les gauchistes marseillais s'en sont occupés pendant une cinquantaine d'années et on voit où les choses en sont arrivées aujourd'hui. Il ne faut pas oublier ceux qui ont eu des attitudes électoralistes pendant toutes ces années, consistant, à travers un clientélisme exacerbé, à paupériser ces quartiers et à en faire, pour certains, des ghettos.

Je m'excuse d'être arrivé en retard ce matin, mais comme vous avez pu l'apprécier, je suis régulièrement la cible de la vindicte de M. Mennucci et de M. Ravier qui n'ont pas assez de mots durs à mon encontre, pas assez de mépris, pas assez de sarcasmes, de vociférations, mais je m'y habitue.

Ils s'occuperaient un peu moins de moi...

Monsieur RAVIER.- 19% !

Monsieur MIRON.- Ces 19%, Monsieur Ravier, doivent vous poser des problèmes.

Pour ce qui est de Marseille Provence 2017, Capitale Européenne du Sport – je regrette que M. Mennucci ne soit pas là, il aurait pu entendre ce que j'avais à lui dire – nous nous inscrivons dans la même dynamique que toutes ces opérations de solidarité territoriale, de cohésion sociale. Nous avons là un chantier important qui nous occupe et nous occupera toute l'année 2017.

Je suis très heureux, Monsieur le Président, que vous ayez apporté votre concours au même titre que l'ensemble des institutions, notre ville, notre Département, la

Région et l'Etat. Toutes apportent leur concours pour participer à la fois au développement économique, à la cohésion sociale et à la rénovation de nos équipements. Pas ceux que M. Ravier veut faire... Je ne peux pas accéder à ses demandes. Il n'a toujours pas compris que l'intérêt général ne passe pas par la conjugaison de ses intérêts particuliers.

Monsieur le Président, je ne peux que remercier, encore une fois, tous ceux qui soutiennent cette action et tous ceux qui y participent de la meilleure des manières.

Je suis très heureux que nous puissions une fois de plus développer l'attractivité de notre territoire. Je remercie aussi les Maires de Secteur, en tout cas ceux qui m'ont reçu et également tous ceux qui, à l'extérieur de Marseille m'ont contacté et m'ont permis de les rencontrer eux-mêmes ou leurs Adjoints pour que nous puissions évoquer ce qu'ensemble nous pourrions faire dans le cadre de cette année Marseille Provence Capitale Européenne du Sport au sens large.

Si on veut vraiment participer à l'attractivité de notre territoire, apporter un plus à nos populations qu'elles se situent sur la Ville de Marseille ou à l'extérieur, nous avons là un bon moyen de le prouver. Mais il est vrai que pour certains, les paroles et les actes, cela ne fonctionne pas de la même manière.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Miron, je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous passons aux rapports n°24 à 42, il s'agit de la stratégie foncière de Marseille Provence Métropole. Mme Caradec va nous commenter l'ensemble de ces rapports.

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, tous ces rapports ont été votés favorablement mais Guy Sauvayre va peut-être nous le dire. Pour ma part, j'interviendrai sur le n°24.

Monsieur SAUVAYRE.- Monsieur le Président, chers collègues, la Commission fut longue car pas moins de 19 rapports étaient aux voix, dont certains très importants. Ils ont été amplement commentés et ont bénéficié d'une présentation Power point animée avec brio par les techniciens de MPM.

Permettez-moi maintenant de dire quelques mots également sur le rapport n°24 relatif à la mise en œuvre de la stratégie foncière de MPM.

Cet important rapport illustre bien toute l'ambition de la stratégie foncière s'inscrivant bien dans la continuité du SCOT et des travaux menés dans le cadre du PLUi.

Le groupe EPIC dont je me fais l'écho maintenant ne peut que soutenir cette stratégie foncière.

Vous pouvez compter Monsieur le Président sur les élus des communes du groupe EPIC qui souhaitent être acteurs de cette stratégie de développement et d'avenir.

Nous ne doutons pas que l'élaboration de cette stratégie et le lancement des premières opérations se feront en pleine concertation avec chaque commune membre de la Communauté urbaine.

Nous souhaitons en effet que le développement économique se fasse dans le respect de l'équilibre des territoires et dans le respect de l'identité de ses localités. Face à l'importance du déficit foncier marseillais, les communes que nous représentons ont des

besoins économiques très spécifiques et souvent bien différents de la ville centre. Autant de spécificités qui font d'ailleurs la diversité et la richesse de notre économie locale.

Ensemble, Monsieur le Président, faisons de cette stratégie foncière un moteur de développement, d'avenir et de richesse profitable à tous !

Cela étant précisé, tous les rapports ont été approuvés à l'unanimité, sans aucune réserve, mais il faut dire que les représentants du Front National étaient absents à cette Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il y a quelques jours à peine, dans cet hémicycle qui était bondé d'ailleurs, j'ai présenté devant les représentants consulaires de la Chambre de Commerce, de la CGPME etc. et d'éminents chefs d'entreprise, la stratégie de notre collectivité en matière d'économie. Il n'est pas besoin de faire de grandes déclarations si nous ne sommes pas en capacité de maîtriser nos fonciers. A cette occasion, j'ai pu citer toutes les communes. Il y a Marseille, mais aussi Gémenos, Cassis et puis Roquefort-la-Bédoule qui lance toute une stratégie autour de l'artisanat. Aucun territoire n'est 'épargné' si je puis m'exprimer ainsi.

Ce sont 50 millions d'euros qui vont nous permettre de maîtriser le foncier. C'est un effort substantiel qui sera mis à la disposition des investisseurs pour la création d'emplois et donc de richesses. On élargira ainsi la cible de la fiscalité et on pourra réemployer tout cela dans le cadre de ZAC, de PAE ou de zones artisanales.

Madame le Maire de Cassis avait souhaité prendre la parole sur ces rapports.

Madame MILON.- Je voulais souligner l'excellent travail qui a été fait dans le cadre du SDAC. La ville de Cassis s'inscrit entièrement dans ce schéma directeur.

Vous savez tous que l'AOC Cassis va fêter ses 80 ans l'année prochaine. Il y a 50 ans, le territoire de Cassis avait 250 hectares en AOC. Nous avons reconquis en un an et demi plus de 10 hectares. Nous sommes à 14% de terres agricoles actuellement et nous comptons bien aller jusqu'à la valeur du territoire il y a 50 ans. Cassis comptera dans quatre ans, 250 hectares de terres plantées en AOC Cassis et je suis heureuse d'annoncer à mes collègues que les douze vignobles seront biologiques.

Monsieur LE PRESIDENT.- Voilà de bonnes informations. C'est une belle activité qui préserve aussi une tradition agricole dans la commune de Cassis.

24. AEC 001-03/07/15 CC - Mise en œuvre de la stratégie foncière de Marseille Provence Métropole - Approbation de la création d'une autorisation de programme pour la politique stratégie foncière

Madame CARADEC.- Je voudrais souligner l'importance de ce rapport car on est vraiment sur une approche offensive et anticipatrice. On prévoit les dix années à venir en matière de développement économique. Cela s'accompagne de développement de transports, de développement de logements. Vous l'avez signalé, le développement économique est une de vos priorités. D'ailleurs, ce petit fascicule résume très bien l'ensemble de la stratégie de ces actions.

Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce fascicule est à votre disposition. Il a d'ailleurs été expédié à chacun d'entre vous.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

25. AEC 002-03/07/15 CC - Contribution ou participation aux équipements de compétence communautaire sur les opérations d'aménagement des communes membres - Augmentation de l'autorisation de programme pluriannuelle n°6-Urbanisme et Foncier

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

26. AEC 003-03/07/15 CC - Demande de subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, pour l'acquisition à titre onéreux de plusieurs parcelles de terrain auprès de la SAFER à Châteauneuf-les-Martigues et Marignane

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

27. AEC 004-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'aménagement rural (CAR) conclue avec la SAFER

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

28. AEC 005-03/07/15 CC - Bilan des acquisitions et cessions opérées par l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le compte de Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

29. AEC 006-03/07/15 CC - Attribution d'une subvention à la Soleam pour la réalisation d'aménagements viaires dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté de la Jarre à Marseille 9ème arrondissement. Approbation d'une convention. Création et affectation d'une opération

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

30. AEC 007-03/07/15 CC - Approbation d'un mandat d'études avec Soleam pour l'engagement des études de création de la Zone d'Aménagement Concerté Billard-Bricard à Gignac la Nerthe

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

31. AEC 008-03/07/15 CC - Approbation d'un mandat d'études de stratégie foncière avec la Soleam en vue de la reconfiguration du Centre de Transfert des ordures ménagères Sud

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

32. AEC 009-03/07/15 CC - Approbation du schéma directeur agricole communautaire (SDAC).

Madame DJAMBAE.- Monsieur le Président, les Ecologistes sont naturellement favorables à toutes les mesures susceptibles de préserver et développer une agriculture de proximité, péri-urbaine, dans une logique de circuit court prenant place à la fois dans une démarche économique, dans la volonté d'une transition énergétique et d'un plan climat-énergie territorial.

Nous pensons qu'une telle agriculture est primordiale, qu'elle représente ou non une forte valeur ajoutée, car elle a également, surtout quand elle est traditionnelle, une dimension culturelle importante.

Aussi mettons-nous l'accent sur l'importance de la préservation du foncier agricole et de la protection de cette agriculture face à l'urbanisation, aux zones d'activités économiques et aux voiries nouvelles.

Nous voudrions souligner que les axes stratégiques de ce projet concernent également la préservation de l'environnement dans son ensemble.

Dans cet esprit, nous souhaitons évoquer certaines initiatives actuelles proposant que la ville devienne un relais, voire un laboratoire pour le développement de la biodiversité.

Les espèces plantées en ville doivent être choisies pour correspondre à une telle stratégie.

Nous devons faire en sorte que la ville propose des îlots, des couloirs, des corridors de verdure relayant parcs et jardins suspendus qui favorisent cette biodiversité.

Aussi nous faut-il rappeler que certaines zones sont menacées : par l'extension urbaine et sa voirie (Allauch menacé par un viaduc et par la LINEA qui détruira sa biodiversité et dégradera son image. et par l'aménagement de parking (Parc Longchamp).

Nous en appelons à Monsieur le Président, détenteur d'un pouvoir décisionnaire pour empêcher les travaux concernant les travaux du parking du Parc Longchamp.

Concernant ce rapport n°32, nous écologistes nous voterons pour.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je crois qu'il est très important que nous parlions d'agriculture. Il ne faut pas remonter très loin dans nos souvenirs pour se rappeler que tout de suite après Marseille, on était dans la campagne. La ville ne doit pas tout manger car il faudra que nous continuions à avoir des agriculteurs pour nourrir la population qui ne cesse d'augmenter à la fois dans le monde mais aussi en France.

Monsieur MOUREN.- La politique que nous menons vise à préserver des secteurs agricoles sur la ville de Marseille et en périphérie. Nous tenons à préserver des réserves foncières pour favoriser l'installation d'agriculteurs en secteur périurbain d'une part et d'autre part, valoriser les produits en favorisant la vente des produits en ville.

Il y a deux choses différentes. Il y a l'agriculture qui est un métier difficile. Nous sommes de moins en moins (je suis agriculteur moi-même).

Il y a une autre piste que vous avez soulevée, celle des activités de plaisance ou de décoration en ville qui sont aussi intéressantes à développer mais il ne faut pas mélanger

les deux. C'est un métier où il est difficile de gagner sa vie. Je pense que notre rôle à la Communauté urbaine est de favoriser et d'impulser.

Pour ce qui est du reste, toutes les initiatives seront les bienvenues.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il est vrai que la condition des paysans (un beau mot que l'on n'emploie plus) cultivateurs ou agriculteurs reste extrêmement difficile.

Mme Caradec souhaite peut-être dire un mot sur le parking Longchamp et les gens qui grimpent dans les arbres...

Madame CARADEC.- Je vais surtout me faire la porte-parole de Bruno Gilles puisque c'est lui qui est directement concerné pour cette histoire de parking Longchamp.

Je rappelle que le principe du parking a été voté en 2006, il y a maintenant 10 ans. Il a fait l'objet de toutes les précautions puisque la Ville de Marseille a souhaité classer le parc en monument historique, avec une protection, ce qui a imposé que l'on aille plaider le dossier en Commission Nationale des Sites. Il a reçu un avis favorable. Les 25 membres de la Commission Nationale des Sites n'ont pas forcément été tendres mais ont apprécié à la fois la requalification du jardin qui est entièrement refait en surface, la reconstitution du parc Longchamp. Ce parking est indispensable à la vie du quartier, à la fois pour les résidents, car il permettra de garer les voitures qui obstruent tous les trottoirs et à la vie commerçante, si on veut que nos noyaux villageois puissent aussi continuer à prospérer.

Je vous rappelle que nous avons des équipements de très haute qualité à la fois le Musée d'histoire naturelle et le Musée du Parc Longchamp. Il faut donc avoir une offre de stationnement public.

Bruno Gilles, qui n'est pas là, se félicite que le Président mette d'ici la fin de l'année ce chantier en route.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Caradec. Je voudrais juste dire à Mme Djambaé que les écologistes, en matière d'arboriculture, devraient faire des stages.

Je sais que ce qui vous anime est qu'il va falloir abattre des arbres.

« *Écoute, bûcheron, arrête un peu le bras ; ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas* ». Vous vous souvenez de ce poème de Ronsard.

Depuis la nuit des temps, les hommes abattent des arbres mais en replantent d'autres. Les paysans savent cela. Mais sans doute les écologistes sont beaucoup plus des urbains que des hommes de la terre. Ils s'offusquent de voir un arbre abattu, quand on en plante six ou dix à la place !

Ici personne n'aime voir couper des arbres. Il n'y a pas des gens qui aimeraient les arbres, l'ombre qu'on y trouve et la fraîcheur prodiguée par celle-ci et ceux qui seraient des coupeurs d'arbres à tout prix et qui aimeraient avoir une espèce de désert des Tartares *d'où l'ennemi viendra qui me fera héros...*

(Applaudissements)

Ceci étant dit, Madame, je ne comprends pas comment vous pouvez vouloir une chose et son contraire. Nous disposons dans ce quartier Longchamp, d'un parc que nous devons à Napoléon III, d'une arrivée d'eau qui nourrissait Marseille du temps de la guerre de l'eau, d'un superbe palais qui a été refait, précisément au moment de Marseille Capitale de la Culture. Il offre aux Marseillais, aux touristes, aux enfants des écoles, un lieu pédagogique et éducatif. Comment ne pourrait-on pas accepter, pour la population qui y réside, que nous fassions un parking pour que les gens puissent s'y garer ?

Ce n'est pas donner plus de place à la voiture car les voitures existent déjà. C'est tout simplement un moyen de les enlever de la rue pour les mettre dans un parking où elles me semblent être mieux.

Et s'il s'agit d'arbres – car il me semble qu'il s'agit de cela – généralement quand on en coupe un, on en plante deux, trois ou six à la place. C'est vrai qu'il faut attendre un certain nombre d'années pour retrouver le couvert végétal de ceux qui ont été abattus mais ainsi va la vie.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

33. AEC 010-03/07/15 CC - Accord de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur le programme modifié des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté de la Jarre à Marseille 9ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

34. AEC 011-03/07/15 CC - Modification n°2 du Programme d'Aménagement d'Ensemble sur le secteur des Coulins à Ensues-la-Redonne

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

35. AEC 012-03/07/15 CC - Plan Local d'Urbanisme d'Ensues-la-Redonne. Approbation de la procédure de modification n°3.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

36. AEC 013-03/07/15 CC - Plan d'Occupation des Sols de Carnoux-en-Provence. Approbation de la procédure de modification simplifiée n°10.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

37. AEC 014-03/07/15 CC - Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques. Approbation de la procédure de modification n°2.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

38. AEC 015-03/07/15 CC - Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule. Approbation de la procédure de modification n°2.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

39. AEC 016-03/07/15 CC - Plan Local d'Urbanisme du Rove. Approbation de la procédure de modification n°3.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

40. AEC 017-03/07/15 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille – Approbation de la procédure de modification n°1

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre de M. Poggiale

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

41. AEC 018-03/07/15 CC - Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins. Engagement de la procédure de modification n°3.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

42. AEC 019-03/07/15 CC - Approbation d'un avenant de transfert de la convention publique d'aménagement entre la Ville de la Ciotat et la Soleam au bénéfice de MPM pour la revitalisation du centre-ville de La Ciotat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION PROPRETÉ ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Lapeyre pour la Commission « Propreté, Environnement, Développement Durable ».

Monsieur LAPEYRE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la Commission « Propreté, Environnement, Développement Durable » s'est réunie le 22 juin dernier.

Onze rapports ont été soumis aux membres de la Commission. Sur les onze rapports, cinq du 43 au 47 portaient sur la compétence propreté et déchets et notamment le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Les rapports 48 à 50 concernaient la thématique de l'eau et de l'assainissement. Parmi ces rapports, il y a le rapport annuel concernant le service public de l'eau et de l'assainissement. Trois rapports, du 51 au 53 traitaient de l'environnement et du développement durable. Tous les rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci beaucoup pour le travail accompli dans votre Commission. Je crois que Mme Cordier a souhaité intervenir sur le rapport n°43.

43. PEDD 001-03/07/15 CC - Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets pour l'année 2014

Madame CORDIER.- Monsieur le Président, chers collègues, la présentation de ce rapport qui est le rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets pour l'année 2014 appelle à mettre l'accent sur un enjeu très important pour la Communauté urbaine : la maîtrise du budget annexe de la collecte.

Ce budget enregistré en 2014 voit une progression de 8% en fonctionnement, 49% en investissement. Les dépenses s'élèvent à 213 millions d'euros avec une hausse due d'une part, au règlement des taxes des années précédentes par EveRé pour 1,8 million d'euros mais également par le centre de stockage du Mentaure pour 2,5 millions d'euros. Elles devraient encore augmenter en 2015 avec la signature de l'avenant n°4 qui se traduira par une hausse du coût à la tonne.

Les dépenses d'investissement ont progressé principalement par l'acquisition du centre de transfert Nord pour un montant de 9 millions d'euros. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles sont financées à 86% pour la TEOM pour un montant de 184 millions d'euros. Les autres recettes sont constituées par les redevances spéciales des professionnels pour 11 millions et les subventions et aides diverses d'Ecoemballage et ADEME pour un montant de 7,5 millions d'euros. Ces résultats reposent bien sûr sur l'engagement de l'ADEME avec MPM pour une réduction de 7% de ses déchets sur une période de 5 ans.

Malheureusement, en raison de l'incendie de l'unité de valorisation organique de l'usine EveRé, nous n'avons pas eu de valorisation, donc pas de recettes pour la production de biogaz et de compost valorisable.

Globalement, le total des déchets collectés est en léger repli, de 0,4% sur cette année, 650 596 tonnes exactement au lieu de 653 226 tonnes en 2013, mais nous devons noter, puisque nous sommes transparents, une progression de 1,2% pour les ordures ménagères résiduelles qui représentent 414 954 tonnes.

Le ratio par habitant est de 398 kilos pour Marseille, 349 kilos pour les communes du secteur Nord et 421 kilos pour les communes situées à l'Est, 402 kilos pour les communes situées à l'Ouest. Nous sommes loin du « zéro déchet production » !

Cette augmentation est essentiellement due à la fréquentation touristique sur la commune de Marseille et en particulier sur son centre-ville. Ceux qui ont regardé les tableaux ont bien vu que c'est sur les 2^e, 7^e et 1^{er} arrondissements, là où nous avons le plus de restaurants, que nous avons eu une forte progression.

Si les tonnages collectés en déchèterie ont augmenté, de 3,6%, les tonnages collectés en plate-forme de tri pour les professionnels ont baissé de 6% et ceci est dû vraisemblablement à un ralentissement économique. Quant aux déchets propres et secs, les tonnages ont baissé de 1%, baisse due aussi à la même cause.

Cette analyse des résultats nous conforte dans les décisions qui ont été prises à la suite du vote du 18 juillet 2014 (donc mi-2014) sous votre impulsion, Monsieur le Président, et la vôtre, mesdames et messieurs les élus qui les avez votées, avec pour

objectif d'améliorer la qualité du service rendu en renforçant le civisme, tout en privilégiant aussi le dialogue social, il ne faut pas l'oublier.

MPM va et doit continuer ses efforts et mettre en place des projets de qualité pour les années à venir. En premier, lors du renouvellement des marchés de collecte sur Marseille, avec pour objectif l'amélioration des prestations et la maîtrise financière des contrats.

En termes d'amélioration des performances en matière de tri, MPM s'impliquera fortement en 2015 sur la réponse de l'appel à projet « Plan d'amélioration de la collecte » d'Ecoemballage. Différents projets seront mis en valeur comme l'amélioration du tri du verre, grâce à une forte sensibilisation des habitants et une densification des équipements à disposition des habitants.

En complément, une expérimentation en partenariat avec l'entreprise *Terra Dona* permettra d'évaluer l'impact de la valorisation du geste de tri auprès de 40 000 habitants. Ce dispositif s'adaptera sur les colonnes de tri du verre de trois zones test pendant 6 mois et permettra d'évaluer l'impact de la valorisation des trieurs via l'octroi de points à chaque dépôt de bouteilles, transformés en bons de réduction ou en dons des associations sur les performances de tri. On ne parle plus de la même façon de la collecte et du tri, on valorise.

Un second projet concerne l'optimisation du tri en habitat collectif sur des zones cibles en partenariat avec les bailleurs et les syndicats sur le sujet des déchets afin de prolonger la dynamique du Contrat local de Propreté. Bien sûr, afin d'optimiser la collecte des ordures ménagères résiduelles, MPM poursuivra l'implantation de bacs de gros volume et assurera l'acquisition de matériel de collecte adaptés : les bennes à collecte latérale. Ce nouveau moyen de collecte représente un enjeu important pour le développement des outils de la collecte sur MPM.

Concernant les réductions de déchets à la source, Monsieur le Président, j'ai l'ambition de porter avec vous l'objectif « zéro déchet », car il faut être ambitieux pour cette politique.

Non, ce n'est pas un rêve car nous mettons nos paroles et nos actes en adéquation. Nous poursuivons et amplifions la distribution de composteurs individuels et des opérations de compostage en pied d'immeuble, aussi bien en copropriétés privées qu'en logements sociaux.

Nous favorisons aussi la mise à disposition, depuis cette année, de bennes pour la collecte d'encombrants dans les copropriétés et les grands ensembles. Ces opérations, particulièrement efficaces, sont également d'un coût moindre comparativement à l'enlèvement classique des encombrants. On divise par 30 le coût ! On passe de 300 euros pour la collecte des encombrants via Allô Mairie à 29 euros la tonne.

La modernisation des équipements est également essentielle. L'étude du réaménagement de la déchèterie de Château Gombert et l'amélioration du Centre de Transfert Nord et de La Ciotat seront conduites en 2015. Seront engagées également les études pour la création d'une déchèterie à Marignane pour la zone Marignane/Châteauneuf-les-Martigues/Gignac-le-Nerthe. MPM fera également l'acquisition des wagons pour le transfert des déchets du Centre de Transfert vers le Centre de Traitement multifilières, ce qui nous permettra d'économiser le coût de la location.

Enfin, et surtout, en termes de communication, puisqu'il faut favoriser le civisme, MPM poursuivra ses actions de sensibilisation des scolaires, des particuliers, des usagers, des centres de loisirs sans hébergement.

D'autre part, le dispositif « Engagés au quotidien », que je dois saluer, permettra par l'intermédiaire d'un centre d'appel, d'un site dédié ou d'une application smartphone, de signaler divers dysfonctionnements, notamment en matière de collecte et de progresser dans la qualité de la collecte.

En résumé, Monsieur le Président, puisqu'il faut être concis, (malheureusement, j'aurais beaucoup à dire) vous avez une politique ambitieuse, dynamique mais aussi réaliste sur la gestion et la réduction des déchets. Si nous visons le « zéro déchet », nous ne subissons pas, et contrairement à d'autres, nous agissons.

En conclusion, je voudrais dire puisque nous avons des attaques plus ou moins chargées sur notre méthode, qu'il vaut mieux que nous agissions plutôt que certains, qui devraient faire leur bilan. Quand on n'est pas capable de faire des marchés pour entretenir des espaces transférés et qu'on doit demander l'aide de la Mairie centrale pour entretenir aussi bien des terrains de sport, que des espaces verts ou des terrains de boule etc. on est bien contents de nous trouver et que l'on dise : oui, on va faire pour vous.

Sur certains bancs de cette Assemblée, on devrait être un peu plus modeste au lieu de faire des leçons de gestion car nous, nous faisons une vraie gestion éclairée avec les moyens que nous avons.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Cordier. Je soumetts à votre approbation le rapport n°43.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

44. PEDD 002-03/07/15 CC - Présentation du rapport annuel technique et financier 2014 du délégataire de la Délégation de Service Public portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un centre de traitement multi-filière des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

45. PEDD 003-03/07/15 CC - Approbation des tarifs de remplacement des bacs individuels

Madame MASSE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération qui est proposée à notre examen, met un terme à la gratuité du remplacement des bacs individuels telle qu'elle était pratiquée précédemment.

Il est désormais spécifié dans l'article 2.2.5 du nouveau règlement de collecte des déchets et assimilés que *"le remplacement des bacs détériorés par suite d'une usure normale ou disparus est à la charge de MPM. Un remplacement ne peut avoir lieu que trois ans après la mise à disposition. Tout remplacement de bacs avant ce délai de trois ans, s'effectuera moyennant paiement d'un tarif délibéré par MPM", à la charge de l'usager.*

L'on peut bien-sûr, comprendre les impératifs de bonne gestion qui ont prévalu. Il faut cependant rappeler que les détériorations de bacs de manière accidentelle ou à la suite d'une incivilité sont rarement, me semble-t-il, le fait des usagers eux-mêmes.

Le coût de ce remplacement, qui plus est majoré de frais de gestion, n'est pas anodin pour tous nos concitoyens.

Or, il m'apparaît que sanctionner des usagers alors qu'ils sont les premières

victimes de ces actes de malveillance, pose un véritable problème sur le plan de l'éthique et de la justice sociale.

Je suggère donc que soit engagée une réflexion sur la manière dont pourrait être améliorée la sécurisation des bacs comme cela existe ailleurs (avec des puces par exemple) et que l'on renonce donc avec cette disposition à pénaliser des usagers de bonne foi. Le groupe APEM votera donc contre cette délibération.

Madame CORDIER.- Je suis étonnée de cette remarque car lorsqu'on est sur le terrain, on sait très bien ce qui se passe.

Concernant les disparitions ou les dégradations de conteneurs, bien entendu, si c'est le fait d'une mauvaise collecte ou d'une mauvaise manipulation, MPM assurera le remplacement mais on constate qu'il est de bon ton, dans certains de nos quartiers, de prendre un conteneur pour en faire l'hivernage du moteur du bateau, pour stocker des huiles de vidange, pour mettre la niche du chien, du sable, des matériaux et autres gravats.

Il faut prendre des décisions, même si elles ne sont pas populaires. Il faut qu'on responsabilise le citoyen. Le tout gratuit, c'est de la démagogie et ce n'est pas responsable.

Monsieur LE PRESIDENT.- De toute façon, il y a toujours quelqu'un qui paie *in fine* : le contribuable. Je pense que si chacun faisait un peu attention...

Vous n'avez pas forcément tort, mais le mieux est l'ennemi du bien.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

46. PEDD 004-03/07/15 CC - Approbation d'une convention type pour la mise à disposition de prestations de propreté et collecte lors de manifestations

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

47. PEDD 005-03/07/15 CC - Approbation d'une convention avec la Ville de Châteauneuf les Martigues relative à l'utilisation de la station de carburant du Centre Technique Municipal par des engins de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

48. PEDD 006-03/07/15 CC - Approbation d'une convention avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le financement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du contrat d'agglomération

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Giberti, rapporteur des dossiers n°48 à 51, avez-vous quelque chose à ajouter ?

Monsieur GIBERTI.- Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission qui travaille dans un esprit serein sous la haute présidence de M. Lapeyre.

Madame HAMMOUCHE.- Monsieur le Président, je souhaite profiter de ce rapport qui traite de l'eau pour rebondir sur le COPIL du 23 juin dernier auquel j'ai participé. Je souhaite rappeler le fonctionnement du comité de pilotage de la DSP Eau.

Malgré l'esprit d'ouverture du Président Giberti, il nous a semblé que le fonctionnement de ce comité de pilotage était encore perfectible. Je pense parler pour la totalité des personnes qui étaient présentes. Je parle sous le contrôle du Président et je ne pense pas exagérer.

Comme vous le savez, mes chers collègues, cette instance doit assurer le suivi démocratique par les élus, du fonctionnement d'un service public délégué. C'est la raison pour laquelle, nous pensons qu'il nous faut pouvoir jouer pleinement ce rôle d'impulsion et de contrôle qu'attendent de nous nos électeurs et nos concitoyens.

Or, ce n'est possible, Monsieur le Président, que si l'information circule et que les responsabilités des uns et des autres sont clarifiées.

Le temps et l'énergie que nous avons consacrés par exemple, à comprendre ce qui était attendu de nous dans ce comité, auraient mérité un meilleur usage.

Il est donc indispensable de préciser à l'avenir, ce que sont les champs d'intervention respectifs des uns et des autres.

Ce qui relève par exemple du contrat et qui ne peut être modifié, doit être suffisamment explicité pour éviter des controverses stériles.

Ce qui relève en revanche, de l'exécution du contrat et dont le suivi nous incombe, doit pouvoir faire l'objet d'un débat de fond.

Ce débat, si l'on veut bien-sûr qu'il ait du sens, ne peut avoir lieu que si l'on sait de quoi l'on est supposé débattre et que l'on dispose préalablement, d'éléments d'appréciation sur les grandes orientations retenues et la concordance entre les attentes de la Communauté et le service fait.

Je vous remercie, Monsieur le Président, chers collègues, de votre attention, mais je pense qu'il était nécessaire de le dire, sans langue de bois.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous donne acte de votre intervention. Le Président Giberti nous avait fait des remarques à cet égard. Je lui cède la parole.

Monsieur GIBERTI.- Je crois qu'il faut rappeler que c'était notre premier comité de pilotage, nous étions tous en rodage. Nous avons essayé de communiquer entre nous. Il est vrai que nous allons avoir une réunion avec M. Blanquefort, pour améliorer la tenue de ce comité. Il est évident, et je l'ai dit, que les élus doivent avoir tout leur poids dans les décisions à prendre par rapport aux DSP et à la surveillance des DSP et de tous les indicateurs. Car croyez-moi, il y a beaucoup d'indicateurs à surveiller.

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Giberti a pris contact avec M. Blanquefort pour améliorer le fonctionnement. Toute entreprise humaine est perfectible, celle-là aussi.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

49. PEDD 007-03/07/15 CC - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour 2014 - Présentation des Rapports Annuels des Délégués

Madame DJAMBAE.- Monsieur le Président, tout d'abord nous aurions aimé avoir le véritable rapport "Eau et assainissement" tel qu'il doit être obligatoirement fourni par les sociétés délégataires et non le rapport du rapport. Il peut nous être fourni en CD, pour ne pas être obligé d'aller chercher au greffe le réel rapport d'activité.

Nous constatons ensuite que les promesses de baisse du prix de l'eau n'ont pas été tenues.

Par ailleurs, les fuites d'eau persistent, il y en a toujours autour de 17% ce qui augmente d'autant notre facture.

La station d'épuration, faute d'une gestion correcte a pollué les plages pendant plus de dix jours en 2014 et cela a recommencé cette année à deux reprises.

Monsieur le Président, vous avez installé un bassin de rétention des eaux usées au beau milieu d'immeubles d'habitation rendant la vie impossible aux habitants. Je ne m'étendrai pas sur les anomalies inhérentes au contrat que vous avez voté.

Les deux sociétés dédiées dont l'utilité n'est pas évidente, coûtent cher aux contribuables tant par les frais de tuilage que par les frais d'emprunt.

Ce rapport ne nous donne aucun renseignement sur les bénéfices financiers du délégataire au cours de l'année écoulée.

Les Ecologistes s'abstiennent sur ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'apporterai juste une petite réponse, Madame. Vous confondez deux choses. Il y a le rapport sur le prix et la qualité du service rendu et le rapport annuel des délégataires. Ce sont deux choses différentes. Dernier point, tous les groupes ont reçu un CD mais comme vous n'avez pas de groupe, vous ne l'avez pas reçu. On vous le fera passer, il n'y a pas de souci.

Vous avez parlé de la qualité des eaux de plage. Oui, nous avons un problème sur cela, nous n'allons pas y revenir, mais sachez que nous faisons des efforts considérables avec un bassin de rétention sous le stade Ganay dans le 9^{ème} arrondissement, qui coûte très cher et qui permettra justement d'avoir une meilleure qualité de l'eau. Comme vous le savez, Marseille est sur un bassin versant et toutes les eaux de ruissellement convergent vers la mer. Ces travaux sont considérables et coûtent très cher. Ils contrarient beaucoup la vie des riverains mais il était nécessaire de les faire. L'année prochaine, nous aurons de bien meilleurs résultats sur la qualité de nos eaux de baignade.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention Mme Djambaé

50. PEDD 008-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°6 au contrat de fourniture d'eau réciproque Canal de Provence et Canal de Marseille et d'exploitation de la réserve de Vallon Dol

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

51. PEDD 009-03/07/15 CC - Attribution d'une subvention à la société Thassalia pour la création d'une centrale de production thermofrigorifique et approbation de conventions relatives au réseau de chaleur et de froid urbain

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

52. PEDD 010-03/07/15 CC - Paiement de la cotisation 2015 au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Le Dissès, avez-vous quelque chose à ajouter sur les rapports n°52 à 53 ?

Monsieur LE DISSES.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

53. PEDD 011-03/07/15 CC - Adhésion de Marseille Provence Métropole et paiement de la cotisation à l'association Forêt Modèle de Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Roger pour la Commission « Développement des transports métropolitains ».

Madame ROGER.- M. Tian vous prie de l'excuser, il a dû partir pour représenter le Sénateur Maire, Jean-Claude Gaudin. Je me substitue à lui pour rapporter les travaux de la Commission qu'il a pourtant présidée. Il y avait 24 rapports à examiner. L'ensemble des rapports a reçu un avis favorable à l'unanimité avec une réserve de vote du Front National qui était présent.

Il faut noter que sur les 24 rapports, douze concernent des avenants à des contrats de délégation de service public de parking. Il s'agit de l'application de la nouvelle réglementation sur la tarification au quart d'heure. Je laisserai éventuellement le Vice-Président délégué aux transports commenter ces rapports. Je vous remercie.

54. DTM 001-03/07/15 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative au prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges. Ventilation entre Budget Principal (opération 2009/00104) et Budget Annexe Transport (opération 2009/0104T).

Madame BOYER.- Monsieur le Président, je voulais attendre le terme des rapports de cette Commission pour intervenir car ce n'est pas sur un rapport particulier que je voulais intervenir mais sur l'ensemble des sujets en rapport avec la propreté.

Dès votre arrivée, vous avez souhaité mettre en place le Contrat local de Propreté. Cela a été voté il y a presque un an maintenant, le 18 juillet 2014.

Tous mes collègues le savent, ce Contrat local de Propreté réorganise les dispositifs de collecte et de nettoyage sur Marseille et sa périphérie.

Je me permets de vous féliciter car c'est un engagement de campagne, c'est un engagement qui a été tenu et c'est surtout un engagement que nous tenons – et là, je m'exprime en tant que Maire – dans chaque Mairie de secteur.

Je voudrais souligner le gros travail qui est fait dans les 11^e et 12^e arrondissements avec le comité de suivi technique du Contrat local de Propreté qui se réunit assidument toutes les trois semaines sous l'égide de Julien Ravier qui en est chargé, d'Isabelle Savon qui est conseillère communautaire et qui siège à la Commission Propreté et aussi des services et des CIQ.

Si j'interviens aujourd'hui, Monsieur le Président, c'est que le cap est maintenu grâce au travail des services, que l'on voit déjà des améliorations et je tiens à féliciter les agents du nettoyage qui œuvrent au quotidien pour faire de Marseille une ville propre. Les progrès sont indéniables, cependant le travail des agents est mis à mal par l'incivilité de certains Marseillais. C'est là où je voulais en venir.

Pour exemple, dans les 11^e et 12^e arrondissements, c'est jusqu'à 12 tonnes de déchets, de jets clandestins par semaine qui sont déversés dans nos rues, bilan en constante augmentation. Il est vrai que ces arrondissements sont situés entre ville et campagne. Il est vrai que nous avons plus de 200 kilomètres de voies. Mais cette attitude incivique perturbe fortement la mise en œuvre du Contrat local de Propreté tant au niveau de la collecte que du cantonnement. Le temps perdu par les agents de la propreté pour débarrasser nos rues des encombrants est du temps en moins accordé à la propreté des quartiers.

Aujourd'hui, chacun doit prendre ses responsabilités. C'est là que je voulais en venir. Je ne vous apprends rien si je vous dis que du côté de la Ville de Marseille, nous sommes dans la deuxième phase du déploiement des caméras de vidéo-protection et qu'elles seront bientôt au nombre de 1000 sur l'ensemble de notre ville d'ici 2015. C'est pourquoi je voudrais attirer votre attention sur l'utilisation de la vidéo-verbalisation concernant les actes d'incivisme de propreté et de jets clandestins.

Des moyens modernes sont aujourd'hui mis à notre disposition pour tenter d'éradiquer ce mépris pour nos agents du nettoyage et pour notre si belle ville. Je voudrais attirer votre attention mes chers collègues sur la ville de Cannes et la ville de Bruxelles qui en sont aujourd'hui à éradiquer même les écrasements légers de mégots dans les rues. C'est quand même incroyable. Et nous, nous disposons de caméras qui ne servent pas à cela.

Aujourd'hui, je crois que l'on pourrait généraliser les assermentations des agents de maîtrise, réfléchir à une forte implication de la Police municipale car on ne peut pas se résoudre à laisser à Marseille l'incivilité triompher et faire en sorte que nos rues ne soient pas aussi propres qu'elles le devraient ou qu'elles le pourraient. Cela coûte cher, ça dégrade et tout est perturbé.

Aujourd'hui, on ne peut plus considérer que la prévention, c'est encore le moment. Je pense qu'il est temps d'arriver au moment de la répression. La pédagogie a fait son temps. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je me permets de compter sur vous pour mettre en place un dispositif répressif qui, j'en suis sûre, dissuadera les plus récalcitrants.

On peut grogner mais quand un pisciniste jette sur un parking que l'on vient de réaliser la terre ou les gravats qu'il ne veut pas évacuer à la déchèterie, je suis désolée mais ce n'est pas aux agents du nettoyage de faire cela au lieu de nettoyer nos rues.

La pédagogie, c'est bon mais je pense qu'il faut passer à autre chose. Je vous le demande Monsieur le Président, que peut-on faire pour engager une politique de répression ?

En qualité de Maire des 11/12, je vous confirme que je suis tout à fait disposée à être volontaire pour une expérimentation dans notre secteur où vraiment, nous souffrons de ces incivilités puisque nous sommes victimes de jets clandestins de personnes qui viennent de communes avoisinantes. Cela se fait à Eoures, aux Camoins, etc. Elles viennent décharger dans des endroits reculés de la ville.

Cela vous fait peut-être rire mais quand je vois le lundi matin, des frigos, des gravats à côté des points d'apport volontaire, je ne ris pas parce que tout cela désorganise le service et coûte très cher à nos concitoyens. Il faut absolument en sortir.

On est sur la bonne voie avec le Contrat local de Propreté. Aujourd'hui, je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin. C'est pour cela que j'en appelle au Président de la Communauté urbaine pour qu'on passe à une deuxième phase.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Boyer, à trop attendre, vous avez laissé passer votre tour car la propreté, c'était le rapport n°43 etc. et là nous sommes sur les transports. Mais nous vous avons écoutée car le sujet est important. Il est vrai qu'il y a beaucoup d'incivisme, d'infractions. Il est vrai que nous avons une police de la propreté qui s'est évaporée au fil du temps et qu'il faut reconstituer. Cela fait partie de la réorganisation de ce service car à l'heure d'aujourd'hui, les agents de MPM sont trop peu nombreux. Il faudra aussi qu'ils prêtent serment et soient assermentés pour pouvoir demander l'identité des gens, sinon leur travail ne ressemble pas à grand-chose. Et puis, vous l'avez soulevé, pourquoi ne pas se servir des caméras de vidéo protection. Car avec 12 tonnes par semaine, je trouve qu'on dépasse les bornes !

Franchement, on peut faire tous les efforts qu'on veut, recruter, acheter de nouvelles bennes, de nouveaux conteneurs, faire travailler des gens le matin et l'après-midi, on n'y arrivera pas. C'est vrai que c'est un vrai problème. La propreté c'est nous, mais le civisme, c'est celui de nos compatriotes et il doit être pris en compte.

Je reviens au rapport n°54. Il s'agit de l'affectation de l'autorisation de programme relative au prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze.

Je me suis rendu ces derniers jours avec un certain nombre d'entre vous sur le chantier de Capitaine Gèze qui est tout à fait remarquable. C'est un chantier qui coûte, soit dit en passant, 100 millions d'euros. On peut avoir une double satisfaction sur cette opération. D'une part avec le prolongement du métro de l'actuel terminus de Bougainville jusqu'à Capitaine Gèze. On remonte encore un peu vers le Nord. D'autre part, avec un vaste parking ombragé de 650 places. Je dois dire que pour une fois, nous arrivons à l'heure car nous avons anticipé les travaux d'Euromed 2. Il faut savoir que sur Euromed 2, nous aurons 30 000 habitants d'ici 10 ans, c'est-à-dire la ville de La Ciotat. Pour une fois, les transports en commun seront là avant les habitants, en tout cas ils sont déjà là pour ceux qui y habitent.

Avec le rabattement de six lignes de bus de la RTM, et de trois lignes départementales, nous allons faire de Capitaine Gèze une nouvelle entrée, une porte Nord de la Ville de Marseille. Cela avait été initié par mon prédécesseur. Les choses ont été anticipées et vont dans le bon sens. Il faut reconnaître à chacun ses mérites et je le fais à cet instant.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

55. DTM 002-03/07/15 CC - Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement en enclos de Marseille - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes

RAPPORT RETIRE

56. DTM 003-03/07/15 CC - Approbation du principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du parking en ouvrage Verdun, du parc en enclos du Port de Plaisance et de sa mise à l'eau, à La Ciotat

Monsieur GHENDOUF.- Je m'étais exprimé précédemment car ce rapport avait été retiré pour être modifié. On a englobé le parking Verdun qui est un parking souterrain et ajouté le parking du port de plaisance.

Sachez, mes chers collègues, que le parking de ce port de plaisance a été refait à neuf il y a deux ans. Sur ce parking, il y avait un bathôtel, notamment pour la plaisance populaire, qui permettait l'accès à l'eau. Il est de plus en plus compliqué, quand on est plaisancier, de mettre à l'eau son bateau.

Ce qui nous est proposé dans cette délibération, au-delà du mode de gestion dont je ne partage absolument pas le principe car on pourrait le gérer de manière différente, c'est l'affermage de la mise à l'eau.

Il faut savoir, mes chers collègues, et je vous le dis car cela me tient à cœur, qu'il va y avoir du rififi sur le port de La Ciotat parce que ce parking qui a été financé par le contribuable communautaire est gratuit lors des périodes non estivales. Dans le cahier des charges, dont on n'a pas d'éléments à ce jour, on ne sait pas comment cela va se passer.

Nous allons être très attentifs pour deux raisons. D'une part parce que la mise à l'eau va être gérée de manière privée. D'autre part, sur l'avenir du stationnement gratuit d'octobre à avril. Va-t-il le rester ? La question du stationnement, c'est la question du plan de déplacements urbains.

Comme je l'ai dit et répété à La Ciotat, il n'y a pas de plan de déplacements urbains communal. Certes, il y en a un communautaire mais circuler aujourd'hui dans notre commune est devenu impensable alors que le stationnement est au cœur de la politique de transport et d'aménagement de la ville.

Etant donné que personne n'est informé, je tenais à livrer cette analyse, à chacun d'entre nous. Car la mise à l'eau ne concerne pas que les Ciotadens mais l'ensemble des plaisanciers qui bénéficient de ces services.

Par ailleurs, je ne suis pas sûr que le Conseil portuaire ait été saisi du fait de la privatisation de la mise à l'eau.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Ghendouf, j'ai bien entendu ce que vous avez dit mais nous avons observé ce qui était fait par le passé et ce qui est la volonté de la majorité municipale. Nous avons exécuté ce que les élus de La Ciotat souhaitaient. Je ne cherche pas du tout à me disculper, je trouvais que le système de tarification n'était pas tout à fait idiot, mais il était ainsi fait avant que je n'arrive et nous l'avons pérennisé car c'était la volonté des élus et de la majorité locale.

Monsieur TIXIER.- Je pense effectivement que nous serons tous attentifs à ce que cette modification qui, sur le principe a notre accord, dans les modalités, ne crée pas de troubles supplémentaires dans les usages locaux au niveau de ce parking qui est assez stratégique puisqu'il est situé juste au-dessous des principaux lieux de culture comme l'Eden théâtre. Effectivement sur certaines périodes, surtout le soir, si les modes actuelles changeaient notablement, cela créerait des difficultés, ne serait-ce que de fréquentation de ces lieux qui pour nous sont stratégiques.

Mais tout cela vous a été précisé par le Maire. S'agissant des modalités, nous serons tous attentifs et dans le dialogue, comme toujours Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

57. DTM 004-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°9 au contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation de l'archipel du Frioul

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention de Mme Djambaé

58. DTM 005-03/07/15 CC - Modalités d'application du tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour les dispositifs publicitaires équipant les stations du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention de Mme Djambaé

59. DTM 006-03/07/15 CC - Approbation d'une convention ayant pour objet l'organisation des modalités de financement des travaux du bus à Haut niveau de services du SMITEEB

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention de Mme Djambaé

60. DTM 007-03/07/15 CC - Exploitation du réseau de transport de Gémenos par la Régie des Transports de Marseille dans le cadre du contrat d'Obligation de Service public pour les transports urbains

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention de Mme Djambaé

61. DTM 008-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public concernant l'exploitation du parc de stationnement République à Marseille - Vinci Park France

Madame CHAZEAU.- Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers communautaires, notre groupe émet de vives réserves sur les délibérations 61 à

72 relatives à l'exploitation en affermage ou par concession des parcs de stationnement de Marseille, La Ciotat et Cassis.

En effet, il est ici question d'adopter de nouvelles grilles tarifaires en procédant à la mise en œuvre de la tarification différenciée, au quart d'heure à partir du 1^{er} juillet 2015, conformément à la loi dite Hamon.

Cette mesure dont nous ne contestons évidemment pas la philosophie puisque conforme à l'esprit de la loi précitée, est censée générer des économies pour l'automobiliste et fluidifier le stationnement.

Or, comme vous le savez, Monsieur le Président, mes chers collègues, l'association de défense des consommateurs *UFC-Que choisir* s'est penchée sur les prix pratiqués entre 2013 et 2015 par les concessionnaires ayant si j'ose dire, anticipé la réforme.

UFC- Que choisir a relevé une hausse moyenne de près de 18% des tarifs pratiqués, en moins de deux ans sur les parkings ayant appliqué la tarification au quart d'heure.

Dans ce lot, les parkings qui appliquaient auparavant une tarification à l'heure indivisible accusent une hausse moyenne de 25,4% que rien ne saurait justifier comme le souligne l'association.

L'on peut à l'évidence considérer que cette anticipation pour les concessionnaires des conséquences de la tarification au quart d'heure a dévoyé l'esprit du texte de loi et remis en cause l'intérêt des mesures que vous proposez.

Notre groupe n'est donc pas du tout certain, Monsieur le Président, que ces nouveaux tarifs s'avèrent à l'usage vraiment avantageux pour les utilisateurs. Nous n'avons en effet aucun élément objectif qui viendrait confirmer que le consommateur sera gagnant.

C'est pour cela Monsieur le Président, que notre groupe s'abstiendra sur les délibérations 61 à 72.

Merci de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Chazeau, vous n'avez pas lu le rapport jusqu'au bout mais nous allons vous répondre.

Monsieur BAUMANN.- Monsieur le Président, ma collègue a dit à peu près ce que je voulais vous dire. Je compléterai en disant que certaines villes comme Nancy et Grenoble ont réussi à ne pas augmenter leurs tarifs.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il est vrai qu'une polémique est née à la suite d'un article de l'association *UFC-Que choisir*. Nous n'avons demandé que l'application de la loi. Elle a été plutôt habilement détournée par les exploitants mais je pense qu'en ce qui concerne nos parkings, M. Assante a des réponses à faire.

Monsieur ASSANTE.- J'apporterai une précision au front FNPS tel qu'il vient de s'exprimer à l'instant. Il y a une totale confusion, voire exploitation, d'une situation. L'article dont vous parlez fait référence à la gestion de parkings privés pas ceux qui sont en délégation de service public ou en affermage. Ce sont des parkings privés, construits et mis en gestion par les sociétaires.

Pour ce qui nous concerne, ce sont ces rapports que vous avez là. Les noms des parkings que vous y voyez ne sont pas ceux du parking Mélizan ou du parking x ou y que vous avez lu par ailleurs puisque ce n'est pas nous qui les avons en gestion.

Ne confondez pas les choses entre ce que nous avons à gérer et le reste. *Dura lex sed lex*. Cela s'applique immédiatement.

Pour le reste, Monsieur le Président, nous passons à la tarification au quart d'heure pour qu'il y ait un avantage par rapport à la population qui ira s'y stationner. Nous le

mettons en application aujourd'hui avec des clauses de revoyure au mois d'octobre ou de novembre pour voir l'utilisation réelle des parkings, voir s'il y a augmentation ou baisse du chiffre d'affaires afin que nous puissions rééquilibrer complètement et préciser le quart d'heure sur cette question-là.

J'ajoute que lorsque vous voulez la gratuité du parking ou la baisse du tarif, c'est la Communauté urbaine qui doit compenser par rapport aux accords de délégation qui ont été signés. Pour votre connaissance, certains parkings que nous gérons aujourd'hui sont en délégation de service public signée par Robert Vigouroux. Vous imaginez les contrats qui ont été faits à l'époque et sur lesquels aujourd'hui vous portez vos critiques alors que nous ne pouvons pas les modifier aujourd'hui si ce n'est en allant devant les tribunaux. Il faut replacer les choses dans leur contexte. Aujourd'hui, nous faisons au mieux avec ce que l'on nous impose.

Monsieur LE PRESIDENT.- L'intervention de Robert Assante est parfaitement éclairante d'une situation dont nous héritons. Vous avez vu la prudence avec laquelle nous agissons car sur les parkings que nous avons nous-même en délégation de service public, nous allons faire un essai jusqu'à fin octobre de telle manière à ce que l'utilisateur et le contribuable ne soient pas trop lésés dans cette affaire.

Je mets aux voix ces rapports.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention de Mme Djambaé

62. DTM 009-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de concession concernant l'exploitation des parcs de stationnement Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone à Marseille - QPARK

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention de Mme Djambaé

63. DTM 010-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°6 au contrat de concession concernant l'exploitation du parking Estienne d'Orves à Marseille – Massilia Park

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention de Mme Djambaé

64. DTM 011-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public concernant l'exploitation du parking Blancarde à Marseille – Vinci Park France

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention de Mme Djambaé

65. DTM 012-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°4 au contrat de concession concernant l'exploitation des parcs de stationnement Jean Jaurès et Général de Gaulle à Marseille – Vinci Park

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention de Mme Djambaé

66. DTM 013-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de concession concernant la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement Vieux-Port - Fort Saint Jean à Marseille 2ème arrondissement - Vinci-Park

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention de Mme Djambaé

67. DTM 014-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°5 au contrat de concession concernant l'exploitation des parcs de stationnement Castellane - Préfecture à Marseille – Vinci Park

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain

Abstention de Mme Djambaé

68. DTM 015-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public concernant l'exploitation des parcs de stationnement Arvieux et Espercieux à Marseille

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire
Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain
Abstention de Mme Djambaé

69. DTM 016-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de concession concernant l'exploitation du parc de stationnement Vallier à Marseille - Société du Park Vallier

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine
Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire
Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain
Abstention de Mme Djambaé

70. DTM 017-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public concernant l'exploitation du parc de stationnement Vieux-Port Hôtel de Ville à Marseille - Société QPARK Marseille Hôtel de Ville

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine
Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire
Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain
Abstention de Mme Djambaé

71. DTM 018-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de concession concernant l'exploitation des parkings Centre et Vieux-Port à La Ciotat

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine
Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire
Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain
Abstention de Mme Djambaé

72. DTM 019-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public concernant l'exploitation des parcs de stationnement en ouvrage Viguerie, Mimosas et enclos, Madie, Bestouan et Daudet à Cassis - Société Effia Stationnement à Cassis

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine
Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire
Abstention du groupe Agir pour l'Espace Métropolitain
Abstention de Mme Djambaé

73. DTM 020-03/07/15 CC - Attribution d'une subvention à l'association "Cap au Nord Entreprendre" pour soutenir le programme d'action 2015

Le rapport est adopté à l'unanimité

74. DTM 021-03/07/15 CC - Attribution d'une subvention à la société In-SITU relative au déploiement du projet de mobilité alternative "TOTEM mobi Est Marseille"

Le rapport est adopté à l'unanimité

75. DTM 022-03/07/15 CC - Attribution d'une subvention à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Le rapport est adopté à l'unanimité

76. DTM 023-03/07/15 CC - Attribution d'une subvention à la Maison De l'Emploi de Marseille (MDEM) pour sa mission Centrale de Mobilité durable

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. Tian ne participe pas au vote.

77. DTM 024-03/07/15 CC - Agenda d'Accessibilité Programmée: demande de prorogation des délais de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée de Marseille Provence Métropole

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Guigui s'est excusé, je vais demander à M. Eric Diard de rapporter les rapports n°78 à 80.

Monsieur DIARD.- Monsieur le Président, trois rapports ont été examinés en Commission.

Le premier rapport a fait l'objet d'une réserve de vote du groupe FN les deux autres rapports ont obtenu un avis favorable unanime. Je souhaiterais dire brièvement quelques mots sur le rapport concernant la deuxième tranche du projet Vieux Port.

Nous devons nous prononcer sur l'intérêt général de cette opération. C'est la réalisation de travaux du quai de Rive Neuve jusqu'à la place aux Huiles et au bassin de carénage pour une livraison avant l'Euro 2016. La concertation est en cours.

Qu'y a-t-il dans ce projet devant se finir avant l'Euro 2016 ?

Au niveau de l'espace dédié à la circulation automobile, il s'agit de la création de deux zones 30, l'aménagement des quais en vastes plateaux accessibles aux piétons avec la suppression des barrières, la mise en œuvre de cinq estacades de 300 m² sur le plan

d'eau permettant de relocaliser l'espace associatif, l'espace technique de carénage des clubs nautiques au droit de leur emplacement actuel et la mise en place d'une plateforme flottante événementielle au droit du pavillon de la société nautique.

Il s'agit également de supprimer les rejets en mer engendrés par les activités de carénage. Ce projet favorise ainsi l'amélioration de la qualité du milieu marin. Enfin, il est prévu la mise en place d'un mobilier urbain (barres, arceaux, corbeilles), d'une gamme de candélabres esthétiques et spécifiques et la mise en place d'une vidéo protection.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est effectivement un très beau projet qui viendra parachever ce qui a déjà été fait sur le quai de la Fraternité au bas de la Canebière et qui a obtenu un grand succès. Cela va embellir tout ce quai. Les trottoirs seront élargis, les commerces pourront également être rénovés. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, nous ne démarrons que les travaux en septembre pour leur permettre par ces temps de canicule de continuer à rafraîchir les Provençaux qui viennent sur le port et les touristes également.

78. VOI 001-03/07/15 CC - Création d'une commission pour l'adoption d'un nouveau règlement de voirie Communautaire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

79. VOI 002-03/07/15 CC - Approbation de la déclaration de projet relative à la 2ème tranche du projet du Vieux-Port à Marseille.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

80. VOI 003-03/07/15 CC - Approbation de l'affectation de l'opération d'investissement relative aux travaux du barreau de contournement de la place Saint Christophe aux Accates à Marseille (11ème arrondissement).

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission « Développement Economique et Emploi » a examiné les dossiers n°81 à 90.

81. DEV 001-03/07/15 CC - Approbation de la Déclaration de projet préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté des Aiguilles à Ensues la Redonne.

Monsieur LE PRESIDENT.- Avec ce rapport, nous voyons bien que nous travaillons sur toutes les communes.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

82. DEV 002-03/07/15 CC - Approbation de l'avenant n°2 au protocole avec l'Etat et la Somimar relatif à la restructuration du Marché d'Intérêt National, site des Arnavaux

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

83. DEV 003-03/07/15 CC - Approbation de la revalorisation et de l'affectation des crédits de l'opération d'investissement relatifs aux acquisitions foncières, études et travaux de voirie sur le secteur du Bregadan à Cassis en vue de la réalisation d'une zone d'activités artisanales

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

84. DEV 004-03/07/15 CC - Participation de Marseille Provence Métropole à la "Première Biennale Méditerranéenne de Mode 2015-2016" organisée par la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode.

Monsieur LE PRESIDENT.- La Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode produit de très jolies choses. Je pense que c'est une activité économique que nous ne devons pas négliger. Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

85. DEV 005-03/07/15 CC - Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au salon "Métierama" pour l'année 2015/2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

86. DEV 006-03/07/15 CC - Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'animation de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

87. DEV 007-03/07/15 CC - Paiement de la cotisation 2015 à l'association Entreprises et Territoires d'Avenir

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

88. DEV 008-03/07/15 CC - Paiement de la cotisation 2015 à l'association Observatoire Immobilier Provence.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

89. DEV 009-03/07/15 CC - Approbation de l'adhésion à l'association "nos quartiers ont des talents" et paiement de la cotisation 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est une très belle association que j'ai reçue il y a à peine quelques jours ici. Je trouve que l'on a mis un coup de projecteur assez extraordinaire. Car la vision des quartiers décrites par certains n'est pas aussi catastrophique qu'elle peut l'être. Il y a de véritables talents dans ces quartiers. Je dois vous dire que j'ai rencontré des jeunes gens et des jeunes filles avec des doctorats, des bacs +5 ou plus qui sont issus de ces quartiers et éprouvent de grandes difficultés à trouver des emplois.

Un système de tutorat avec de grandes entreprises qui les portent et qui les aident dans leur parcours et qui les supportent au sens le plus généreux du terme a été mis en place. Ces jeunes qui ont témoigné devant nous de la joie et du bonheur qu'ils ont eu à trouver des emplois sont vraiment un encouragement pour chacun d'entre nous qui essayons d'aider ces jeunes qui ont vraiment de vrais talents et se sentent parfois exclus et marginalisés par leurs origines, soit ethniques, soit sociales, soit des quartiers qu'ils occupent.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

90. DEV 010-03/07/15 CC - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Volet Enseignement Supérieur Recherche".

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous avons là un prestigieux représentant, lui-même universitaire qui me fait le plaisir de me représenter souvent dans les réunions où je ne peux pas aller.

Monsieur ORGEAS.- Avec beaucoup de plaisir Monsieur le Président.

Je souhaite intervenir brièvement pour souligner auprès de l'Assemblée l'importance de l'effort consenti par MPM dans les problématiques d'innovation, d'université, de recherche et d'économie de la connaissance.

Cette délibération n'est pas anodine, il s'agit de 12 millions d'euros, mais MPM n'intervient pas que dans le cadre du CPER, elle a aussi d'autres actions et notamment une politique très active sur l'action foncière, le foncier dédié à l'activité économique dont l'innovation, de manière à attirer des entreprises innovantes. Elle aide aussi aux pôles de compétitivité et à la gestion, l'aménagement et l'animation des technopôles. On a de grandes écoles (Centrale, Polytech), des labos prestigieux, des pépinières, des incubateurs, tout un écosystème qui existe et est monté en puissance durant les années précédentes.

Le CPER, c'est 12 millions d'euros, c'est important. Un gros effort est consenti pour l'Ecole Centrale qui est quand même la tête de pont de notre technopôle de Château Gombert avec 5 millions d'euros investis. C'est très important et de manière plus secondaire sur Polytech.

Il y a également un gros effort sur les neurosciences, l'amélioration du campus Saint Charles à raison d'un million d'euros et des aides sur les plates-formes de recherche (Immunopôle, infectiopôle et la plate-forme CMEA) tout cela pour améliorer l'écosystème. C'est très important de créer cet écosystème.

Tous ces interlocuteurs, tous ces acteurs travaillent ensemble. Les labos, les instituts de formation. MPM, dans le cadre de ses compétences favorise l'écosystème par l'offre de transport, l'offre foncière, l'animation, la gestion etc. Nous nous positionnons comme chef d'orchestre de ce dispositif. Nous nous rendons compte qu'il est très important de créer cet écosystème favorable.

Je veux que vous preniez conscience, par mon intervention, que nous avons, sur notre territoire, une pépite, que ce soit en termes de sciences, de recherche, d'économie, d'innovation. Cette pépite, c'est l'économie de la connaissance et c'est ce qui tirera notre territoire vers le haut car lorsqu'on a une économie de la connaissance, finalement, on favorise l'économie tout simplement.

Monsieur le Président, vous avez un Vice-président convaincu que c'est une problématique prégnante et que nous nous devons d'être positionnés pour ces grands enjeux dans le cadre de la Métropole.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci à vous Monsieur Orgeas. C'est très important toute cette économie de la connaissance, pour nos jeunes étudiants. Je vous suis extrêmement reconnaissant de nous suivre dans les efforts que nous faisons en direction des jeunes qui eux aussi ont beaucoup de talents. J'étais à l'Ecole Centrale il y a peu de temps. Elle a aussi des actions sociales en direction des quartiers qui sont à souligner. On en parle peu. Elle fait cela avec discrétion mais efficacité.

Je trouve que c'est un peu du pain béni pour eux. Ils méritent nos efforts. Sur ce volet, nous avons une très bonne concertation avec l'université Aix Marseille, avec la Région également.

Jérôme Orgeas, notre Vice-président en charge de ces problèmes, y a beaucoup contribué. Je remercie également la Commission qui a travaillé sur cela. Contrairement au Contrat de Plan où l'on a eu un diktat de l'Etat assez désagréable, là il faut dire que la concertation et le dialogue ont prévalu et on ne peut que s'en réjouir.

Je soumetts à votre approbation ce rapport n°90.

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET TOURISME

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Zanini pour la Commission « Rayonnement international et tourisme ».

Monsieur ZANINI.- La Commission s'est réunie le 21 juin dernier. Quatre rapports étaient soumis à notre approbation. Tous ont obtenu un avis favorable unanime de la Commission. Danielle Milon a peut-être quelque chose à ajouter sur les rapports concernant les offices de tourisme.

91. RIT 001-03/07/15 CC - Approbation d'une opération de coopération décentralisée pour l'accès à l'eau au profit des populations de la commune de Tanambaon'ifosa située sur l'île de Madagascar, dans le cadre de l'application de la loi Oudin-Santini.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je suppose que tout le monde est d'accord pour que les Malgaches aient de l'eau.

Madame DJAMBAE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, je tiens à vous présenter mes excuses pour mon absence lors de la séance du 21 juin

dernier. Lors de cette Commission, on a traité un projet d'adduction d'eau dans le cadre d'une coopération avec Madagascar.

Je souhaite intervenir sur ce rapport.

Consciente des difficultés que rencontrent les populations locales pour avoir accès à l'eau potable, je me suis entretenue le jeudi 25 juin 2015, avec M. Bernard Caufape, Président de l'association Eau Soleil Paca qui porte ce projet.

J'encourage, évidemment, une telle initiative mais il me faut émettre quelques réserves.

Ainsi, en tant qu'assistante juridique, il convient que je me réfère à la loi Oudin-Santini, qui, je cite : « *autorise les collectivités territoriales françaises, les établissements publics intercommunaux et les syndicats des eaux et/ou d'assainissement à mobiliser jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de coopération internationale dans ces secteurs* ». Dans ce cadre, les associations mobilisées sur l'accès à l'eau pour les plus démunis, notamment en milieu rural et périurbain, sont la cheville ouvrière reconnue d'une coopération de proximité.

Cependant, Monsieur le Président, deux aspects doivent retenir notre attention dans ce dossier : d'une part, le coût du bénévolat et d'autre part, le déplacement de 14 lycéens pour y participer, inscrivant les charges de ce budget à un niveau qui me laisse perplexe.

S'agissant du bénévolat, son montant est estimé à 17 472 euros.

Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir que, dans ces régions d'Afrique, le revenu moyen mensuel par habitant est extrêmement bas, ici à Madagascar, il s'élève à 38 €. Nous remarquons qu'aucun élément ne nous indique combien de bénévoles sont impliqués, quant à ces 17 472 euros qui correspondent à la part du bénévolat, ils représentent 17% du budget, une somme qui permettrait de rémunérer 460 Malgaches !

Concernant les 14 lycéens devant « participer » à cette mission vers Madagascar, leur déplacement ne me semble pas correspondre à l'esprit ni à la lettre de la loi Oudin-Santini qui prévoit cette aide pour l'équipement et les travaux concrets sur le terrain. Bien que M. Caufape, Président de l'association Eau Soleil Paca m'ait confirmé que la prise en charge de ses élèves est comptabilisée dans la participation de fonds privés, je constate, à la lecture de l'élément comptable fourni, qu'elle déborde sur les fonds publics consacrés à la réalisation de ce projet. Ainsi, la prise en charge de ces quatorze jeunes s'évalue à 25% du budget, soit environ 25.000 euros. Il est à noter, à titre indicatif, que le même voyage dans notre proximité méditerranéenne, au Maroc par exemple, s'évaluerait environ à 3 600 euros, soit huit fois moins cher et pour un bénéfice éducatif environnemental équivalent.

Au-delà de la question financière, dans un souci de solidarité, il nous faut sensibiliser les partenaires de fonds privés sur notre objectif commun d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les PMA (Pays les Moins Avancés), des différentes régions du monde. En effet, dans le cadre d'actions à but humanitaire, nous devons avoir la garantie que l'utilisation de l'argent public, même associée à des fonds privés, est au maximum consacrée à la réalisation technique.

Est-il bien raisonnable de payer à cette équipe une pension complète qui équivaut au salaire mensuel de 150 Malgaches ? Je connais bien cette région ; je pense, et nous devrions tous en convenir, que la responsabilité de la France, donc de notre collectivité locale dans ce domaine, est de faire en sorte que chaque euro permette efficacement l'accès à l'eau potable pour tous les habitants en souffrance pour ce bien commun.

Même si j'adhère à la démarche pédagogique de cet enseignant conduisant ses élèves à l'autre bout du monde, ne devons-nous pas lui rappeler que l'objet de la loi Oudin-Santini est en priorité d'investir dans les matériaux et les techniciens indispensables à la réalisation des missions d'équipement des pays concernés ?

Je ne souhaite évidemment pas décourager cette association, incontestablement très utile, mais je pense que notre collectivité doit lui demander de revoir la répartition des éléments de son budget pour privilégier la réalisation technique en réduisant drastiquement l'effectif de personnes à déplacer vers Madagascar.

Je rappelle que notre participation est la plus importante : 35 000 euros, soit 34,8 %.

Voilà les raisons pour lesquelles, au nom des Ecologistes, nous nous abstenons de voter sur ce dossier et nous vous invitons à en faire autant afin qu'il soit remis à l'étude.

Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est inimaginable ce que nous venons d'entendre, chère madame. C'est vraiment incroyable.

On mène des actions de solidarité au profit de populations déshéritées dans un pays lointain. Je voudrais parodier un grand Président de la République qui rappelait que la Corrèze était plus proche que le Zambèze. Vous dites que le Maroc coûte moins cher... évidemment ! Si on était allé à Banyuls, cela nous coûtait moins cher aussi ! Cela ne tient pas debout, excusez-moi.

Connaissez-vous le prix d'un voyage à Madagascar, Madame ?

Je trouve que c'est formidable d'envoyer 14 de nos enfants faire une action humanitaire de cette importance. Je connais des jeunes qui y sont allés, ils ont presque 40 ans aujourd'hui. Ils parlent encore de ce qu'ils ont fait dans ce pays qu'est Madagascar et que je connais bien par ailleurs.

Je trouve que c'est petit, c'est mesquin et c'est incompréhensible. Nous portons communément une lueur d'espoir à des populations qui vivent dans le désespoir et la désespérance, je ne dirais pas que ça n'a pas de prix mais je rappelle que nous le faisons pour le Maroc et depuis longtemps. Nous aidons et nous participons. Il y a un Ministère de l'eau au Maroc et j'ai reçu personnellement le Ministre. La SEM accompagne un grand nombre de techniciens.

Vous avez parlé d'envoyer des techniciens. C'est un de mes projets. D'ailleurs avec l'agence nationale du développement, nous enverrons des techniciens de MPM à Madagascar pour former des gens sur site. C'est compliqué et long, mais nous en avons le projet et je dois vous dire que la SEM poursuit des missions de ce genre dans d'autres pays de l'Afrique subsaharienne ou saharienne discrètement pour apporter la vie car l'eau c'est la vie.

Très franchement, votre discours est incompréhensible.

(Applaudissements)

Je soumetts à votre approbation ce rapport.

Le rapport est adopté

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention de Mme Djambaé

92. RIT 002-03/07/15 CC - Octroi d'une subvention à l'association Festival de Jazz de Marseille des Cinq Continents pour l'organisation du Festival jazz des cinq continents.

Madame ESTIENNE D'ORVES.- Je voulais vous remercier ainsi que l'ensemble de la Commission qui a voté à l'unanimité ce soutien. Il est vrai que le Festival Jazz des Cinq Continents est devenu un événement incontournable qui permet à Marseille et à son territoire de rayonner.

Monsieur LE PRESIDENT.- Tout à fait. Il acquiert, année après année, ses lettres de noblesse. Je soumetts à votre approbation ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

93. RIT 003-03/07/15 CC - Compétence « promotion du tourisme » et maintien des offices de tourisme existants

Madame MILON.- Je voudrais vous remercier Monsieur le Président pour cette initiative de délibération aujourd'hui alors que la loi nous réserve peut-être encore quelques surprises...

Monsieur LE PRESIDENT.- Elle est en cours de gestation.

Madame MILON.- Je voudrais dire tout l'intérêt que je porte à cette délibération en tant que responsable du tourisme ici et dans d'autres horizons.

Il est indispensable, à mon sens, que les Maires concernés fassent la même chose et délibèrent dans leur Conseil municipal ce point précis car deux précautions valent mieux qu'une.

J'ai plus confiance en cette maison qu'en nos législateurs qui ne savent pas toujours bien où ils vont en matière de tourisme. J'ai eu l'occasion de m'en rendre compte. Merci Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Cela prouve encore une fois qu'ici à MPM, nous sommes à l'écoute des Maires qui sont les premiers militants de leur commune. C'est une décision qui nous était imposée et qui me paraît infondée. La loi permettait à MPM de récupérer ces offices. Ce rapport permet aux Maires qui le souhaitent de les conserver. Je pense qu'ainsi, les vœux des Maires qui le souhaitent seront exaucés.

Je mets ce dernier rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous finissons en beauté. Je vous souhaite d'excellentes vacances. Je vous retrouverai toutes et tous en pleine forme à la rentrée.

(La séance est levée à 13 heures)